

Bulletin municipal // janvier 2022

Loyat



Un patrimoine local :
le Château aux 100 fenêtres

Loyat
AAA



Mairie

11, Rue de la Mairie - 56800 Loyat

Tél. 02 97 93 02 33

Fax 02 97 93 06 67

www.loyat.fr

Lundi et mercredi : 14h00-17h30

Mardi, jeudi et vendredi : 8h30-12h30
et 14h00-17h30

Sommaire

Mot du maire	2 et 3
Echos du conseil municipal	4 à 12
Etat-civil 2021	13
Urbanisme	13
Finances	14 et 15
Dossier PLU	16 et 17
Les écoles	18 à 23
Cadre de vie - embellissement	24 à 26
Travaux	27 et 28
Vie associative	29 à 33
Médiathèque	34
Vie économique	35
Rétrospective en images - 2021	36 et 37
Patrimoine	38 et 39
Loyatais à l'honneur	40
Qui sont les nouveaux Loyatais ?	41
Informations diverses	42 et 43

Le mot du Maire

// Mesdames, Messieurs, chers Loyatais

La rentrée de septembre 2021 était teintée d'optimisme et nous pensions apercevoir le déclin de la pandémie. Plusieurs manifestations communales ont été de nouveau organisées : accueil des nouveaux nés, repas des aînés, distribution des colis, matinée citoyenne, concours des maisons fleuries, cérémonie du 11 novembre, accueil des nouveaux arrivants.

Avec l'apparition de nouveaux variants et l'augmentation des contaminations, nous avons dû nous armer de patience, continuer à respecter les gestes barrières et rester vigilants. Notre responsabilité collective nous engage à poursuivre nos projets et à gérer au mieux le quotidien.

En tournant les pages de ce bulletin municipal, vous allez découvrir les travaux effectués au cours de l'année 2021. Pour ma part, je vais évoquer les gros dossiers pour 2022.

Le recensement de la population de Loyat est prévu du 20 janvier au 19 février. Deux agents ont été recrutés. Un premier courrier d'information vous a été envoyé. Du 20 au 22 janvier, vous recevrez la notice avec vos codes pour déclarer votre situation par Internet. A partir du 25 janvier, les agents recenseurs passeront rencontrer les personnes ne pouvant pas répondre par Internet.

Plan local de l'urbanisme (PLU). Nous avons commencé les réunions mensuelles de travail avec un cabinet pour la révision du PLU. L'instruction devrait durer entre 18 et 24 mois. Ce PLU doit être en conformité avec les règles actuelles d'urbanisme : il définira ce qui peut se faire en matière de constructions et à quelles conditions.

Les travaux de rénovation des trottoirs ont débuté fin d'année 2021. La rue de Kéréteau, la rue de l'Abbaye et la rue Saint-Martin sont concernées. Nous allons également ouvrir un dossier pour définir une nouvelle tranche de travaux.

Responsable de la publication : Denis Tréhorel // Rédaction : commission communication

Crédit photos : Mairie de Loyat - les associations loyataises - les écoles - Les Infos - Fotolia© - Ploërmel communauté

Tirage : 850 exemplaires. Imprimerie Poisneuf - Josselin - 02 97 22 23 40

L'acquisition d'un terrain pour **un nouveau lotissement** est en cours. Nous attendons la date pour la signature. Ce terrain est situé à côté du lotissement de Poullouan. Il permettra d'accueillir de nouvelles familles.

Un programme de **remplacement de lampadaires** sur poteaux béton a été signé avec Morbihan Energies. Ils seront équipés de lampes Led moins consommatrices d'énergie. Les travaux sont prévus au premier semestre.

L'étude de **l'agrandissement du cimetière** se poursuit, plusieurs cabinets d'études ont été consultés.

En ce début d'année, je veux remercier particulièrement les agents de la commune. Leur travail quotidien est perturbé par les nombreux protocoles sanitaires qui changent constamment à la cantine, dans les écoles, à la garderie et dans les salles municipales. La crise sanitaire les met au premier plan pour recevoir les doléances de la population auxquelles ils ne peuvent pas toujours répondre.

Au nom de la Municipalité, je vous souhaite, chères concitoyennes, chers concitoyens, chers Loyatais une bonne et heureuse année 2022. Que cette nouvelle année vous apporte la santé, la joie et la réussite de vos projets à vous et à vos proches. Que 2022 nous permette enfin de reprendre le travail coutumier, les activités de partage, les échanges festifs, les manifestations collectives...



// Restons optimistes ! Prenons soin de nous !

Denis Tréhorel, Maire de Loyat

// Fait marquant de l'année 2021 : le dispositif argent de poche.

La Municipalité a eu le plaisir d'accueillir 6 jeunes de 17 ans dans le cadre du dispositif argent de poche. Ils ont réalisé des tâches dans les services techniques et administratif.

Ce dispositif sera renouvelé en 2022 pour les jeunes nés en 2005.



Résumé des comptes-rendus des conseils municipaux - Année 2021

// 23 mars 2021

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité des membres présents.

MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL (ARTICLE 17) :

le Règlement intérieur du Conseil municipal de Loyat a été adopté lors de la séance du 22 septembre 2020. Il comporte 23 articles, et notamment l'article 17 concernant le débat d'orientation budgétaire ainsi rédigé :

« Article 17 : Débat d'orientation budgétaire : le débat a lieu dans un délai de deux mois avant l'examen du budget. Une note de synthèse de cadrage est présentée au conseil municipal lors de la séance du DOB. »

Cependant la tenue d'un débat d'orientation budgétaire n'est pas obligatoire pour les communes de moins de 3 500 habitants. Le conseil municipal décide de modifier le règlement intérieur en supprimant l'article 17.

PRÉSENTATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

> Budget principal CA 2020

Section de fonctionnement

Recettes :	1 308 275.04 €
Dépenses :	894 460.11 €
Résultat 2020 :	413 814.93 €
Report résultat 2019 :	160 944.75 €
Résultat 2020 à reporter :	574 759.68 €

Section d'investissement :

Recettes :	855 596.56 €
Dépenses :	813 689.89 €
Résultat 2020 :	41 906.67 €
Report résultat 2019 :	-173 181.35 €
Résultat 2020 à reporter :	-131 274.68 €
Les restes à réaliser 2020 à reporter en 2021	

Section d'investissement

Dépenses :	344 815.35 €
Recettes :	215 613.13 €

> Budget Lotissement de Poulouan CA 2020 (Pour rappel clôture du budget décision du Conseil municipal du 27 février 2020)

Section de fonctionnement

Recettes :	0.25 €
Dépenses :	67 258.18 €
Résultat 2020 :	-67 257.93 €
Report résultat 2019 :	67 257.93 €
Résultat de clôture 2020	0 €

Section d'investissement :

Recettes :	0 €
Dépenses :	0 €
Résultat 2020 :	0 €
Report résultat 2019 :	0 €
Résultat de clôture 2020 :	0 €

> Budget Lotissement de la Voie Verte CA 2020 (Pour rappel clôture du budget décision du Conseil municipal du 8 décembre 2020).

Section de fonctionnement

Recettes :	22 109.20 €
Dépenses :	24 206.59 €
Résultat 2020 :	- 2 097.39 €
Report résultat 2019 :	2 097.39 €
Résultat de clôture 2020	0 €

Section d'investissement :

Recettes :	24 206.59 €
Dépenses :	0 €
Résultat 2020 :	24 206.59 €
Report résultat 2019 :	-24 206.59 €
Résultat de clôture 2020 :	0 €

APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2020 : BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES.

> Budget principal CG 2020 : le compte de gestion 2020 du budget principal présenté par Mme la Comptable des Finances Publiques se solde comme suit :

Fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2019 :	339 225.19 €
Part affectée à l'investissement 2020 :	-179 061.72 €
Intégration par Opération d'ordre	781.28
Résultat reporté	160 944.75 €
Résultat exercice 2020 :	413 814.93 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020 :	574 759.68 €

Investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2019 :	- 208 971.52 €
Part affectée à l'investissement 2020 :	0 €
Intégration par opération d'ordre	35 790.17 €
Résultat reporté :	- 173 181.35 €
Résultat exercice 2020 :	41 906.67 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020 :	- 131 274.68 €

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 du budget principal de la commune établi par Mme la Comptable des Finances Publiques.

> Budget Lotissement de Poulouan CG 2020

Le compte de gestion 2020 du budget du Lotissement de Poulouan présenté par Mme la Comptable des finances publiques se solde comme suit :

Fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2019 :	67 257.93 €
Part affectée à l'investissement 2020 :	0.00 €
Résultat reporté	67 257.93 €
Résultat exercice 2020 :	- 67 257.93 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020 :	0 €

Investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2019 :	0.00 €
Part affectée à l'investissement 2020 :	0.00 €
Résultat reporté :	0.00 €
Résultat exercice 2020 :	0.00 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020 :	0 €

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 du budget du Lotissement de Poulouan établi par Mme la Comptable des Finances Publiques.

> Budget Lotissement de la Voie Verte CG 2020

Le compte de gestion 2020 du budget du Lotissement de la Voie Verte présenté par Mme la Comptable des Finances Publiques se solde comme suit :

Fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2019 :	2 097.39 €
Part affectée à l'investissement 2020 :	0 €
Résultat reporté	2 097.39 €
Résultat exercice 2020 :	- 2 097.39 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020 :	0 €

Investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2019 :	-24 206.59 €
Part affectée à l'investissement 2020 :	0 €
Résultat reporté :	-24 206.59 €
Résultat exercice 2020 :	24 206.59 €
Résultat de clôture de l'exercice 2020 :	0 €

Le conseil municipal approuve le compte de gestion 2020 du budget du Lotissement de la Voie Verte établi par Mme la Comptable des Finances Publiques.

APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020

A) Budget principal CA 2020 : le conseil municipal approuve le compte administratif du budget principal 2020.

B) Budget Lotissement de Poulouan CA 2020 : le conseil municipal approuve le compte administratif du Budget Lotissement de Poulouan 2020.

C) Budget Lotissement de la Voie Verte CA 2020 : le conseil municipal approuve le compte administratif du Budget Lotissement de la Voie Verte 2020.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter les taux d'imposition pour 2021 et de les voter comme suit : Foncier bâti : 32.53% et Foncier non bâti : 44,30%.

AFFECTATION DES RÉSULTATS 2020 SUR LE BUDGET PRINCIPAL 2021

Le conseil municipal affecte l'excédent d'exploitation 2020 de 574 759.68 € en recette de la section de fonctionnement 2021 pour 174 759.68 € et en recette de la section d'investissement 2021 pour 400 000 € ; et d'affecter le déficit d'investissement de 131 274.68 € en dépense de la section d'investissement du budget 2021.

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET PRINCIPAL

Le conseil municipal vote le budget primitif à l'équilibre, soit 1 419 500 € en section de fonctionnement et 1 100 850 € en section d'investissement.

FORMATION DES ÉLUS MUNICIPAUX ET FIXATION DES CRÉDITS AFFECTÉS :

le conseil municipal alloue une enveloppe budgétaire annuelle à la formation des élus municipaux d'un montant égal à 2 % du montant des indemnités des élus selon les principes suivants : agrément des organismes de formations ; dépôt préalable aux stages de la demande de remboursement précisant l'adéquation de l'objet de la formation avec les fonctions effectivement exercées ; liquidation de la prise en charge sur justificatifs des dépenses ; répartition des crédits et de leur utilisation sur une base égalitaire entre les élus.

TAUX DE PROMOTION AVANCEMENT DE GRADE

le conseil municipal fixe à 100% le taux de promotion des agents qui remplissent les conditions pour un avancement de grade pour l'année 2021.

DISPOSITIF « ARGENT DE POCHE CONTRE ACCOMPLISSEMENT DE MISSIONS D'INTÉRÊT GÉNÉRAL »

le conseil municipal valide la mise en place du dispositif « Argent de poche » et attribue la gratification maximum autorisée par le législateur, soit 5€ par heure de présence.

ORGANISATION DU TEMPS SCOLAIRE RENTRÉE 2021 POUR LES 3 PROCHAINES ANNÉES SCOLAIRES

les communes doivent se prononcer sur l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021. Lors du conseil de l'école Théodore BOTREL du 18 mars 2021, la reconduction de l'organisation du temps scolaire pour la rentrée 2021 sur 4 jours a été retenue, soit 8 demi-journées pour une semaine de 24 heures pour les 3 années scolaires à venir : lundi - mardi - jeudi - vendredi de 8H45 à 12H et de 13H30 à 16H15. Le conseil municipal valide cette organisation.

CONTRAT D'ASSOCIATION AVEC L'ÉCOLE PRIVÉE SAINTE-JEANNE D'ARC

l'effectif de l'école Sainte Jeanne d'Arc pour l'année scolaire 2020-2021 au 1er septembre 2020 était de 104 enfants : 66 élèves en élémentaire, 38 élèves en maternelle. En 2020, une subvention de 480.59 € pour les élèves d'élémentaire et de 1 218.68 € pour les élèves de maternelle a été attribuée. Le maire propose d'attribuer 460.90 € pour les élèves d'élémentaire, et 1 277.60 € pour les élèves de maternelle, montant équivalent au coût d'un élève de l'école publique.

Le conseil municipal valide une subvention de 460.90 € pour les élèves d'élémentaire, et de 1 277.60 € pour les élèves de maternelle, soit un total de 78 768.20 € pour l'année 2021.

MANDAT POUR CESSION DE LA PARCELLE Q0271 À TRÉGADORET

la commune propose à la vente le terrain Q0271 d'une surface de 8a40ca situé à Trégadoret au prix de 19 500 €. Le conseil municipal confie le mandat à Piazza Immobilier de Ploërmel.

DÉSIGNATION D'UN RÉFÉRENT ACCESSIBILITÉ :

à la demande de l'Association des Maires du Morbihan, la commune est invitée dans une démarche expérimentale d'accessibilité en Morbihan, à désigner un(e) référent(e) « Accessibilité ». Le conseil municipal désigne Monsieur le Maire comme référent accessibilité de la commune.

DÉSIGNATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE PILOTAGE COPIL POUR LA RÉVISION DU PLU

lors de sa séance du 8 décembre 2020, le Conseil municipal a décidé de prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire communal conformément aux articles L.153-11 et suivants, R.152-2 et suivants du Code de l'Urbanisme. Il est nécessaire de créer un comité de pilotage COPIL PLU. Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal désigne les membres du COPIL PLU comme suit : Denis TREHOREL, Maire ; Patrice LA-MEUL, Adjoint au maire ; Maud GAVAUD, Adjointe au maire ; Sébastien LE RAY, Adjoint au maire ; Danielle GUILLAUME, Adjointe au maire ; Philippe

BERIOU, Adjoint au maire ; Christiane JIGOREL, conseillère municipale.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE ET SES ADJOINTS DANS LE CADRE DE LEURS DÉLÉGATIONS

ALTRAD : achat d'un abri-bus en verre et métal pour 3 597.60 € TTC ; ESAT Les Bruyères de Plumelec : entretien annuel des sites de Trégadoret, Leuléac, Crétudel, et débroussaillage du pump track : 4 210.20 € TTC ; GUILLARD de Mauron : réalisation d'une clôture en panneaux rigides et plaques de soubassement à l'Ecole Théodore Botrel : 5 883.00 € TTC ; HOUEIX de Ploërmel : réparation du chauffage Aérotherme de l'église pour 3 102.68 € TTC ; LES SERRES DES AJONCS D'OR de Sérent : achat de plantes pour le fleurissement des massifs, jardinières et jardin pédagogique pour 1 850.43 € TTC ; SOL CONCEPT de Caudan : décolmatage et démoussage du court de tennis pour 1 189.73 € TTC.

// 4 Mai 2021

DÉMISSION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL ET INSTALLATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Jérémy CHOUAN a fait parvenir à Monsieur le Maire de Loyat sa démission du mandat de conseiller municipal, par lettre recommandée avec accusé de réception, reçue en mairie le 21 avril 2021. Morgane THOMAS, suivante sur la liste « Construisons l'avenir ensemble », est désormais conseillère municipale. Le conseil municipal la désigne membre des commissions « Vie associative » et « Cadre de vie-embellissement ».

ÉLECTION D'UN NOUVEAU MEMBRE DE LA COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ÉLECTORALES

Le conseil municipal désigne Morgane Thomas membre de la commission de contrôle des listes électorales.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL À PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové n° 2014-366 du 24 mars 2014 (dénommée loi ALUR) modifie dans son article 136 les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales relatives aux communautés de communes et communautés d'agglomération. Elle donne désormais aux EPCI la compétence en matière de Plan Local d'Urbanisme. Le conseil municipal s'oppose au transfert de la compétence PLU à Ploërmel Communauté au 1^{er} juillet 2021. La commune souhaite qu'une réflexion d'un PLU intercommunal soit quand même engagée par Ploërmel Communauté en lien avec les communes.

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LA PRISE DE COMPÉTENCE MOBILITÉ PAR PLOËRMEL COMMUNAUTÉ, MODIFICATION DES STATUTS DE PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que par délibération n°CC-039/2021 en date du 22 mars 2021, le conseil de Ploërmel communauté a décidé de prendre la compétence mobilité en application des dispositions de la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019. S'agissant d'une prise de compétence ayant pour conséquence une modification des statuts de l'établissement public de coopération intercommunale à laquelle notre commune appartient, l'assemblée municipale est invitée à se prononcer sur cette modification statutaire étant entendu que la compétence mobilité s'entend telle que prévue aux articles L.1231-1 et L.1231-1-1 du code des transports et que Ploërmel communauté n'entend pas reprendre les services de transports régionaux organisés par la région Bretagne intégralement effectués sur le ressort territorial de Ploërmel communauté. Le conseil municipal émet un avis favorable sur la prise de compétence mobilité par Ploërmel communauté.

VOTE DES SUBVENTIONS 2021 AUX ASSOCIATIONS

le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Subventions 2020	Demande 2021	Decision du conseil municipal subventions 2021
Garde de L'Yvel Football	2 300.00 €		1 674.00 €
Club des Sorciers	550.00 €	550.00 €	510.00 €
Société de chasse	450.00 €	450.00 €	593.00 €
UNC-AFN	450.00 €	Pas de montant	300.00 €
Basket club Loyat	300.00 €	253.00 €	418.00 €
La Pastourelle	Pas de demande		
Les volants Loyatais	Pas de dossier		
Tennis Club Loyatais	600.00 €	200.00 €	620.00 €
Volley Club Loyatais	400.00 €	Refus de subvention	
VTT Loyat	800.00 €	Pas de montant	727.00 €
Comité de jumelage Loyat-Rivière	1 000.00 €	1 000 € à 1 500 €	975.00 €
Rando Plaisir	250.00 €	250.00 €	350.00 €
L'éveil des coccinelles		245.00 €	342.00 €
Sous total	7 100.00 €		6 509.00 €
Ligue contre le cancer		Pas de montant	60.00 €
Croix rouge	100.00 €	Pas de montant	100.00 €

Union Sapeurs-Pompiers	50.00 €	0.03 € / habitant	50.00 €
As Don du sang bénévole	50.00 €	Pas de montant	50.00 €
Rêves de clown		Pas de montant	60.00 €
La santé de la famille	60.00 €		
EFAIT écoute familiale Toxicomanie	60.00 €	Pas de montant	60.00 €
La Société Protectrice des Animaux		150 à 160 €	60.00 €
Sous total	320.00 €		440.00 €
TOTAL GÉNÉRAL	7 420.00 €		6 949.00 €

DEMANDE DE SUBVENTION DE L'ÉCOLE THÉODORE BOTREL :

l'école Théodore BOTREL demande une subvention pour le financement du Projet d'école « Jardins insolites ». Ce projet pédagogique sur le thème du développement durable, doit apporter aux enfants une sensibilisation à l'environnement, une démarche de citoyenneté, une sensibilisation au jardinage et une action de valorisation de l'école à travers la végétalisation d'espaces. Il doit permettre à l'école de recevoir la labellisation E3D, Label Education Nationale pour valoriser l'école en Démarche Développement Durable. Il comprend différentes actions et activités, notamment : revégétaliser la cour de l'école par la création de carrés potagers surélevés, remise en état des carrés existants, semis et plantation de légumes, aromatiques, fleurs, création d'espaces riches en biodiversité, création de mangeoires et nichoirs, etc. Le conseil municipal attribue une subvention de 915.00 € à l'Ecole Théodore Botrel.

DEMANDE DE SUBVENTION « ENTRETIEN DE LA VOIRIE HORS AGGLOMÉRATION » AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DU MORBIHAN

Le conseil municipal, sur avis de la commission travaux, a programmé des travaux d'entretien de voirie pour l'année 2021.

Tranche ferme : évaluée à 44 922.50 € HT. Le Jeune Quily - tranche 1 ; Penhouët ; La Ville Hein ; Lotissement de sous l'Eve ; Tréguier.

Tranche conditionnelle : évaluée à 79 650.00€ HT. Montaigu - tranche 1 ; Montaigu - tranche 2 ; Montaigu - tranche 3 ; Le Jeune Quily - tranche 2.

Considérant la charge importante de cette programmation sur le budget communal, il est nécessaire de faire appel au Département du Morbihan pour obtenir une subvention. La dépense subventionnable est plafonnée à 25 000 € HT par km de voirie et le taux appliqué à la commune est de 35% du montant HT de la dépense subventionnable. Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à effectuer la demande de subvention auprès du Conseil départemental.

CHOIX DES RUES POUR LE RÉAMÉNAGEMENT DES TROTTOIRS ET LANCEMENT DU MARCHÉ

La commission travaux, lors de sa réunion du 21 avril a déterminé les rues prioritaires pour le réaménagement des trottoirs de la commune. Tranche ferme : Rue Saint Martin et Rue de l'Abbaye ; Tranche optionnelle : Rue de Kereteau. Le conseil municipal valide le réaménagement des trottoirs des rues St Martin, Abbaye et Kereteau et autorise le lancement de la consultation des entreprises.

DEMANDE DE SUBVENTION RÉAMÉNAGEMENT DES TROTTOIRS

Il a été programmé des travaux de réaménagement des trottoirs dans le bourg. Considérant la charge importante de cette programmation sur le budget communal, il est nécessaire de faire appel au Département du Morbihan, à la Région Bretagne, à l'État, pour obtenir des subventions, en fonction de leurs différents programmes de financements. Le conseil municipal autorise Monsieur le maire à solliciter des subventions auprès des financeurs publics.

CHOIX DU CABINET POUR LA PRESTATION D'ACCOMPAGNEMENT DE RÉVISION DU PLU

Lors de la séance du 8 décembre 2020, le conseil municipal a validé la révision de son Plan Local d'Urbanisme et a défini les modalités de concertation. La commune a lancé un appel à candidature le 11 janvier dernier auprès de 6 cabinets. Quatre cabinets ont répondu au cahier des charges. Le conseil municipal retient la proposition du Cabinet Attelier d'Ys de la Mézière (26 500 € HT pour la tranche ferme et 5 700 € pour la tranche optionnelle portant sur l'élaboration d'un zonage des eaux pluviales).

ADHÉSION DE LA COMMUNE À LA NOUVELLE VERSION DE LA CHARTE D'ENTRETIEN DES ESPACES DES COLLECTIVITÉS

Lors de la séance du 2 juin 2016, le conseil municipal a validé l'adhésion de la commune à la nouvelle charte d'entretien des espaces communaux. Afin de poursuivre l'engagement de la commune dans ses pratiques d'entretien, de désherbage de la voirie et des espaces verts, le conseil municipal accepte d'adhérer à la nouvelle version de la Charte régionale d'entretien des espaces des collectivités, présentée par le Syndicat mixte du Grand Bassin de l'Oust.

PRÉSENTATION DE LA NOTE D'INFORMATION 2021 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT

Le conseil municipal prend connaissance du rapport de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE ET SES ADJOINTS DANS LE CADRE DE LEURS DÉLÉGATIONS

ARTMONIE de Ploërmel : travaux de peinture dans la Salle annexe : 4 080.90 € TTC ; ARTMONIE de Ploërmel : travaux de peinture école publique : 1 518.88 € TTC ; Ateliers de l'Oust de St Marcel : Reprise du mur rue de la chapelette : 2 160.00€ TTC ; AVOMARQ du Grand-Fougeray : Travaux de marquages au sol et panneaux : 12 124.80€ TTC ; CHRISTOPHE JAN de Josselin : travaux électricité plomberie chauffage maison 3 place de l'église : 8 484.00 € TTC ; CHRISTOPHE JAN de Josselin : Remplacement de radiateurs dans 2 logements locatifs : 4 048.00 € TTC ; EDIPUBLIC de Bordeaux : réalisation de 1500 exemplaires de plans de la commune : 3 067.20 € TTC ; FERMETURES DU PORHOET de Josselin : volets roulants et stores pour l'école publique : 1 410.48 € TTC ; FERMETURES DU PORHOET de Josselin : menuiseries extérieures pour maison 3 place de l'église : 3 878.40 € TTC ; PLATRERIE FINITION CONCEPT de Guilliers : isolation et cloisons maison 3 place de l'église : 3 983.93 € TTC ; IZATIS de Vannes : création d'une identité visuelle : 1 950.00 € TTC ; LE LUHERN de Bohal : réalisation de curage de fossés, dérasement d'accotements sur 10 KM : 16 080.00 € TTC ; MONVOISIN de Loyat : travaux de peinture maison 3 place de l'église : 5 569.85 € TTC ; PEPINIERES DU GROS CHENE de Sérent : arbres et arbustes : 2 102.38 € TTC ; SATEC de Ploërmel : remplacement d'un poteau incendie : 1 800.00 € TTC ; SDU de Guidel : Structure de jeux extérieur Square rue des Rosiers : 33 000.88 € TTC ; SOL-CONCEPT de Caudan : décolmatage et démoussage du terrain de tennis : 1 189.73€ TTC.

REDEVANCE D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Conformément aux articles L 2333-84, R 2333-105 et R 2333-109 du Code général des Collectivités territoriales, le concessionnaire est tenu de s'acquitter auprès des communes des redevances dues au titre de l'occupation du domaine public par les ouvrages de distribution et de transport d'électricité. Le conseil municipal valide le montant de 215 € pour l'année 2021.

// 6 juillet 2021

ACQUISITION DE LA PARCELLE ZE220 À PLOËRMEL COMMUNAUTÉ

La commune de Loyat souhaite conduire une opération d'aménagement d'un lotissement d'habitation en continuité du lotissement de Poulouan. Le conseil municipal valide l'acquisition de la parcelle cadastrée ZE220 d'une contenance de 12 580 m², au prix estimé par la Direction de l'Immobilier de l'État de 7€/m² soit 88 060.00€ HT. Cette parcelle appartient à Ploërmel commu-

nauté qui l'avait acquise en 2008 au prix de 7€/m² pour une réserve foncière.

CRÉATION DU BUDGET ANNEXE LES JARDINS DU LAVOIR

La commune souhaite créer une opération d'aménagement d'un lotissement d'habitation, en continuité du lotissement de Poulouan sur la parcelle ZE220. Le conseil municipal décide de créer un budget annexe relatif à ce lotissement qui sera dénommé « Les jardins du Lavoir ». Toutes les recettes et dépenses relatives à ce service seront inscrites au budget 2021 de ce budget annexe.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE VOIRIE 2021

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer le marché programme de voirie 2021 à l'entreprise EIFFAGE pour les montants suivants : Base : 33 607.00 € HT ; PSE 1-point à temps automatique : 8 760.00 € HT ; PSE 2 Montaigu tranche 1 : 5 232.50 € HT ; PSE 3 Montaigu tranche 2 : 14 229.50 € HT.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE FOURNITURE ET DE LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON CHAUDE AU RESTAURANT SCOLAIRE

La commune a diffusé une consultation pour le marché fourniture et livraison de repas en liaison chaude au restaurant scolaire pour l'année 2021/2022 renouvelable 2 fois. Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer le marché à l'entreprise API RESTAURATION.

BILAN DU SERVICE RESTAURANT SCOLAIRE : POUR L'ANNÉE SCOLAIRE 2020/2021

14 794 repas ont été servis, soit une moyenne de 106 repas par jour. La comparaison n'est pas possible avec l'année 2019-2020 qui n'a pas été complète.

Dépenses	2018-2019	2020-2021
salaires et charges	33 091.55 €	37 455.66 €
Alimentation	49 361.93 €	45 432.09 €
Chauffage	4 993.42 €	5 652.39 €
Entretien divers	1 843.48 €	2 327.87 €
électricité	1 784.79 €	1 576.84 €
analyses laboratoire	204.04 €	208.12 €
dépenses totales	91 279.21 €	92 652.97 €
coût de revient du repas	5.54 €	6.26 €

Recettes	2018-2019	2020-2021
facturation repas scolaires	55 663.20 €	50 042.43 €
Nombre de repas	16467	14794

Bilan	2018-2019	2020-2021
déficit total	-35 616.01 €	-42 610.54 €
déficit par repas	-2.16 €	-2.88 €

VOTE DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE POUR 2021-2022 :

Le conseil municipal décide de reconduire les tarifs pour l'année 2021/2022 présentés ci-dessous :

Restauration Scolaire	Tarif repas 2021/2022
Inscription régulière	3.38€
Inscription occasionnelle	4.17€
Adulte	7.46€

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE ET SES ADJOINTS DANS LE CADRE DE LEURS DÉLÉGATIONS :

ESAT Les Bruyères de Ploërmel : entretien du cimetière 3 interventions annuelles : 5 920.00 € TTC ; Hynera-environnement de Bruz : contrat de dératisation des bâtiments communaux et réseaux EP et EU : 1 296.00 € TTC.

// 28 septembre

TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIES, LIMITATION DE L'EXONÉRATION DE 2 ANS POUR LES CONSTRUCTIONS À USAGE D'HABITATION

L'article 1383 du code général des impôts indique que les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivent celle de leur achèvement. La commune peut, par une délibération prise dans les conditions prévues à l'article 1639 A bis du code général des impôts et pour la part qui lui revient, limiter l'exonération prévue à 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80% ou 90 % de la base imposable. Le conseil municipal décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions et conversions de bâtiments ruraux, à usage d'habitation, à 40 % de la base imposable en ce qui concerne tous les immeubles à usage d'habitation.

ATTRIBUTION DU MARCHÉ « AMÉNAGEMENT DES TROTTOIRS »

Lors de sa séance du 4 mai 2021 le conseil municipal a validé le choix des rues pour l'aménagement des trottoirs : la rue Saint Martin, la rue de l'Abbaye, la rue de Kereteau. Il a autorisé le lancement du marché Aménagement de trottoirs Loyat. Ce marché à lot unique, comprend une tranche ferme (rue Saint Martin, rue de l'Abbaye) et une tranche optionnelle (rue de Kereteau). Le conseil municipal valide l'offre de la Société EIFFAGE ROUTE de Pontivy (Offre de base : 183 050.10 € HT ; Offre tranche optionnelle : 80 239.50 € HT ; Offre totale HT : 263 289.60 € HT).

RECRUTEMENT DE 4 AGENTS RECENSEURS POUR LE RECENSEMENT 2022

Les opérations du recensement de la population auront lieu du 20 janvier 2022 au 19 février 2022 et leur organisation relève de la responsabilité du maire. Le conseil municipal décide donc de recruter 4 agents recenseurs avec l'aide de l'INSEE qui participe à hauteur de 3 211 €. Par arrêté du maire du 26 juin 2021, Mme Maëva HERVOT a été désignée agent communal coordonnateur, et Mme Françoise COYAC a été désignée suppléante.

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS

Lors de la commission vie associative du 16 septembre dernier, le nouveau dossier de demande de subvention pour l'année 2022 a été présenté aux associations et a recueilli leur approbation. Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle ponctuelle de 300 € aux Associations qui œuvreront plus particulièrement pour l'animation et le rayonnement de la commune de Loyat. Le conseil municipal valide l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € aux Associations, selon des critères définis.

PROCÉDURE D'INCORPORATION D'UN BIEN SANS MAÎTRE

Après avoir accompli les formalités liées à la procédure de biens sans maître et sachant qu'aucun propriétaire ne s'est fait connaître, le conseil municipal valide l'incorporation dans le domaine privé communal des parcelles suivantes cadastrées AC91 située rue du Tertre (230 m²), AC327 située rue du Tertre (405m²), YE10 située à Crétudel d'une superficie de (2 768m²), YH81 située à Crétudel d'une superficie de (3 117m²), ZK100 située route de Guilliers (6 638m²).

FIXATION DU TAUX DE TAXE D'AMÉNAGEMENT À COMPTER DU 1ER JANVIER 2022

Dans le cadre de la fiscalité de l'aménagement, les collectivités peuvent chaque année prendre une délibération avant le 30 novembre visant à fixer le taux de la taxe d'aménagement applicable

au 1er janvier de l'année suivante. Conformément à l'article L331-2 du Code de l'Urbanisme, la part communale instituée de plein droit est au taux de 1%. Le taux en vigueur est actuellement de 1.6%. Le conseil municipal décide de voter le taux de la taxe d'aménagement applicable au 1er janvier 2022 à 1.7%.

COMPTE RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR MONSIEUR LE MAIRE ET SES ADJOINTS DANS LE CADRE DE LEURS DÉLÉGATIONS

ADICO illuminations de Fay de Bretagne : location de 26 éléments illuminations de Noël : 2 266.08 € TTC ; Locarmor de Ploërmel : location d'une nacelle (2 jours en décembre et 2 jours en janvier) pour installation et démontage illuminations de Noël : 777.60 € TTC ; Les Serres des Ajoncs d'Or de Sérent : achat de fleurs pour fleurissement d'automne : 747.12 € TTC ; Manutan de Niort : mobilier pour école publique : 1 436.95 € TTC ; Ikéa de Rennes : mobilier pour l'école Théodore Botrel : 1 161.50 € TTC ; Wesco de Cerizay : mobilier pour école publique : 1 502.18 € TTC ; Wesco de Cerizay : tables supplémentaires pour le restaurant scolaire : 1 030.92 € TTC ; Comptoir de Bretagne de Pacé : vaisselle et accessoires pour le restaurant scolaire : 451.72 € TTC ; MÉHAT d'Allaire : tuyaux pour busage : 1 314.53 € TTC ; SATEC de Ploërmel : remplacement de 2 bornes incendie : 6 000.00 € TTC.

// 23 novembre

PRÉSENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ 2020 DE MORBIHAN ÉNERGIES

Monsieur le Maire présente le rapport d'activités 2020 de Morbihan Énergies qui a été remis à chaque conseiller.

APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT DU 4 OCTOBRE 2021

La CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) de Ploërmel communauté doit procéder à l'évaluation des charges liées aux transferts de compétences entre communes et EPCI. Elle s'est réunie le 4 octobre 2021 pour examiner les transferts suivants : les recettes de la taxe de séjour sur la commune de Campénéac ; l'accueil de loisirs de Taupont. Le Conseil municipal approuve le rapport de la CLECT.

ATTRIBUTION D'UN CADEAU POUR LES AGENTS

Le conseil municipal valide la possibilité d'attribuer un cadeau au personnel communal dans le cadre d'évènements tels qu'un départ à la retraite, une mutation, une naissance, un mariage. Le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat ou chèque cadeau) sera d'une valeur maximum de 500.00 €.

ATTRIBUTION DE BONS D'ACHATS POUR LES PARTICIPANTS AU CONCOURS DES MAISONS FLEURIES 2020

Cette année les circonstances particulières de la crise sanitaire n'ont pas permis d'organiser une sortie pour les participants au concours des maisons fleuries de l'année 2020. Le conseil municipal attribue un bon d'achat de 40 € chez un pépiniériste à chaque participant au concours des maisons fleuries 2020.

AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR ANTICIPATION DU VOTE DU BUDGET 2022 EN APPLICATION DE L'ARTICLE L1612-1

Le conseil municipal autorise les dépenses d'investissement par anticipation du vote du budget 2022 dans la limite du quart des crédits ouverts sur le budget de l'année 2021.

VERSEMENT D'UN ACOMPTE CONTRAT D'ASSOCIATION ÉCOLE SAINTE JEANNE D'ARC

Pour ne pas impacter le fonctionnement de l'Ecole Ste Jeanne d'Arc jusqu'au vote des subventions 2022, le conseil municipal valide le versement d'un acompte de la subvention annuelle correspondant à 1/3 en fonction des effectifs au titre du premier trimestre scolaire 2021/2022 sur la base de 1 277.60 € par élève de maternelle et 460.90 € par élève de primaire.

VOTE DES TARIFS DE GARDERIE PÉRISCOLAIRE À COMPTER DU 1ER JANVIER 2022

Depuis le 1^{er} janvier 2021 la commune a mis en place une tarification modulée pour la garderie périscolaire. Les familles se voient appliquer un tarif en fonction de leur quotient familial. Cela permet à la commune de percevoir les aides de la CAF : 2 441.22 € annuel au titre de la Prestation de services Contrat Enfance Jeunesse et 0.54 € par heure de service par enfant au titre de la Prestation de Service Ordinaire, estimée pour l'année 2021 à 5 840.00 €. Le conseil municipal reconduit les tarifs de l'année 2021 de la façon suivante :

REPARTITION DES TARIFS EN 3 TRANCHES			A APPLIQUER AU QUOTIENT FAMILIAL
FORFAIT POUR 1/2 HEURE	FORFAIT POUR 1 MOIS	FORFAIT POUR 1 MOIS A PARTIR DU 3 ^e ENFANT	
0.95€	26.60 €	13.30€	< 950
1.00€	28.00€	14.00€	de 950 à 1300
1.05€	29.40 €	14.70€	> 1300

VOTE DE TARIFS D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC CONCESSION DE PLACES DE STATIONNEMENT

Une personne privée souhaite aménager un bâtiment se situant en centre bourg, pour créer un commerce et quatre logements (dont 3 nouveaux). Le bien concerné ne dispose pas de 5 places de parking nécessaires pour permettre la réalisation de ce projet conformément au Plan Local d'Urbanisme. Le pétitionnaire n'a pas de solution privative à proximité et demande à la commune de lui attribuer la concession de 5 places de stationnement. Le Conseil municipal valide la mise à disposition, pour une durée de 15 ans, de 5 places sur le parking Place du Général de Gaulle, moyennant une redevance d'un montant de 10 € par place et par mois.

ACQUISITION D'UNE PARCELLE ET APPROBATION DU PRIX D'ACHAT

La Commune est propriétaire des parcelles communales AB0217, AB0220, AB0497, AB0499, AB0513 situées rue Margotton d'une surface totale de 2 714m². La parcelle AB0218 d'une contenance cadastrale de 5a13ca jouxtant celles-ci, est proposée à la vente. Afin de pouvoir réaliser à terme une opération d'urbanisation d'intérêt général sur ce secteur au cœur du bourg, le conseil municipal accepte d'acquérir cette parcelle au prix de 25 €/m², soit 12 825.00 €.

LANCEMENT DU PROJET D'EXTENSION DU CIMETIÈRE, CONSULTATION DE CABINETS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE, MISE EN PLACE D'UN COMITÉ DE PILOTAGE DU PROJET

La commune souhaite lancer le projet d'extension et de mise en conformité du cimetière. Il doit permettre de répondre à la saturation du cimetière, aux obligations et aux nouvelles pratiques funéraires (caveau d'attente, columbarium, jardin du souvenir, ossuaire, terrain commun, affichage et guidage). Le conseil municipal valide le projet d'extension et de mise en conformité du cimetière de Loyat, : il autorise le lancement de la consultation de cabinets de maîtrise d'œuvre pour l'accompagner à mener ce projet, et solliciter l'État, la Région et le Département pour obtenir des subventions. Le Comité de Pilotage est composé de Patrice LAMEUL, Maud GAVAUD, Sébastien LE RAY, Philippe BERIOU, Christian VINCENT, Bernard HALLIER, Françoise ARNOLDO.

LANCEMENT DU PROJET DE CRÉATION DU LOTISSEMENT « LES JARDINS DU LAVOIR », CONSULTATION DE CABINETS DE MAÎTRISE D'ŒUVRE

Lors de sa séance du 6 juillet, le conseil municipal a validé l'acquisition de la parcelle ZE220 à Ploërmel communauté pour la réalisation du lotissement « Les jardins du lavoir ». Il est nécessaire

d'évaluer l'ensemble des coûts de réalisation de ce lotissement et de se faire accompagner par un maître d'œuvre. Le conseil municipal décide de consulter plusieurs maîtres d'œuvre, et de solliciter le Département, la Région et l'Etat pour obtenir des subventions.

ACQUISITION DE PARCELLES PAR EXERCICE DU DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN

Le conseil municipal décide de faire valoir son droit de préemption afin de faire l'acquisition de deux parcelles situées en centre-bourg (AB 541 et AB 542), d'une superficie totale de 1420 m². Cette acquisition s'inscrit dans la mise en compatibilité du PLU avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) du Pays de Ploërmel Cœur de Bretagne. Elle doit intervenir dans les 3 ans suivant sa date de mise en vigueur, soit à compter du mois d'avril 2019. Elle respecte tout à fait les mesures de lutte contre l'étalement urbain, afin d'une part de préserver les terres agricoles et naturelles ; et d'autre part de permettre la proximité des habitants et des activités dans les centralités et tissus agglomérés. En effet les objectifs d'optimisation foncière de la Commune de Loyat classée Pôle de proximité dans le SCOT est d'une densité de 13 logements à l'hectare. La Commune de Loyat a pour objectif de créer 145 logements sur 20 ans. L'urbanisation doit en priorité être localisée au sein des tissus urbanisés ce que permet tout à fait cette acquisition en centre bourg.

COMPTE-RENDU DES DÉCISIONS PRISES PAR LE MAIRE ET SES ADJOINTS DANS LE CADRE DE LEURS DÉLÉGATIONS

Cabinet LE BRETON de Radenac : bornage d'une parcelle à Trégadoret : 1 332.60 € TTC ; Christophe JAN de Josselin : remplacement du groupe VMC de la salle polyvalente : 1 248.00 € TTC ; Culture et formation de Valenciennes : formation CAP petite enfance CAE/CUI : 720.00 € TTC.

Fait marquant de l'année 2021

Sur proposition de l'équipe municipale, la commission communication a été chargée de travailler sur la création d'un logo identitaire pour notre commune.

Pour l'aider dans cette mission, elle a fait appel à l'agence de communication « Izatis » de Vannes. Après plusieurs réunions et échanges, il a été décidé de mettre en avant le Vieux-pont, la Voie verte ainsi que l'Yvel. Trois logos ont été créés par l'Agence et ensuite proposés au conseil municipal qui en a retenu deux.

Ces deux logos ont été soumis au vote des habitants de notre commune tout au long de l'été 2021.

L'un deux a recueilli beaucoup plus de suffrages (162 votes sur les 232 bulletins déposés) et a donc été validé par les élus : la population a ainsi pu le découvrir dans le P'tit loyatais du mois d'octobre et, en fin d'année, dans divers supports de communication. Il va également apparaître progressivement sur les documents administratifs utilisés par le secrétariat (enveloppes, lettres de correspondance, etc...).



Le règlement général sur la protection des données (RGPD) ne nous permet plus de diffuser des données personnelles collectées notamment dans les registres d'état-civil et d'urbanisme. Nous ne pouvons donc plus divulguer la liste des enfants nés dans l'année, les décès ainsi que les mariages afin de respecter les dispositions de cette loi.

Nous vous transmettons cependant les indications suivantes sur l'état-civil de l'année 2021.

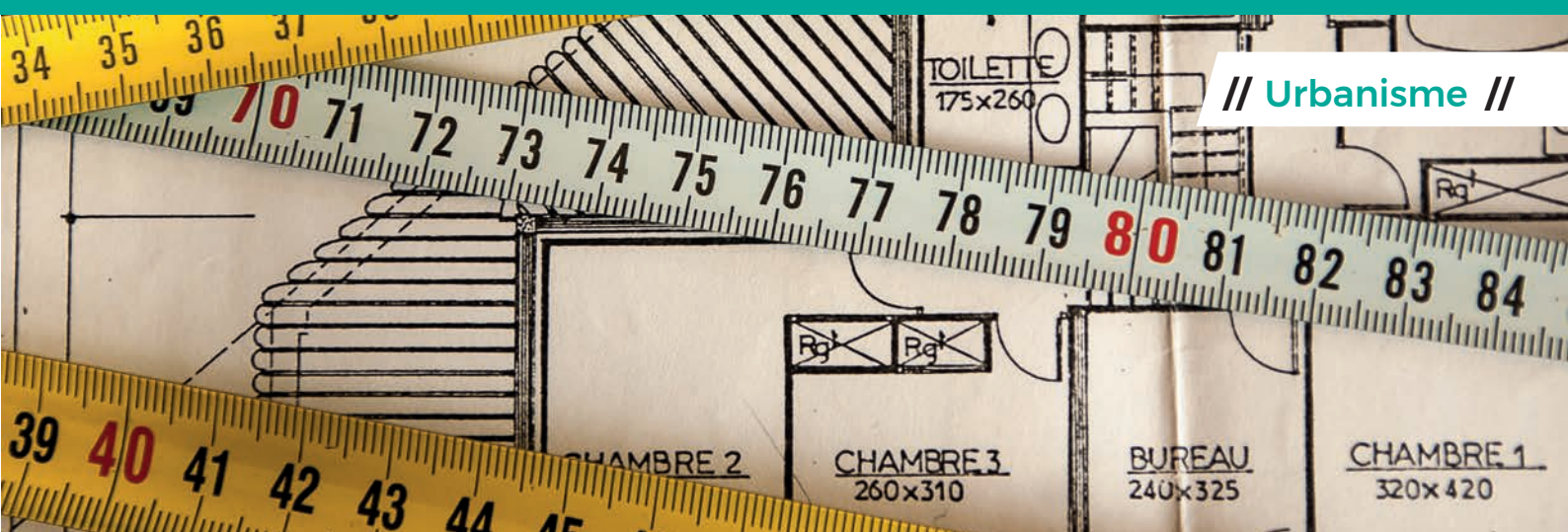
24 naissances en 2021 (12 naissances en 2020) :

8 garçons et 16 filles

11 bébés demeurent dans le bourg et 13 bébés dans les villages.

10 décès en 2021 (10 décès en 2020).

9 mariages ont été célébrés en 2021 (1 mariage en 2020)



149 certificats d'urbanisme (91 en 2020) ont été délivrés, à la demande des notaires ou des particuliers. Ce chiffre montre que les ventes de maisons et de terrains ont été nombreuses au cours de l'année 2020.

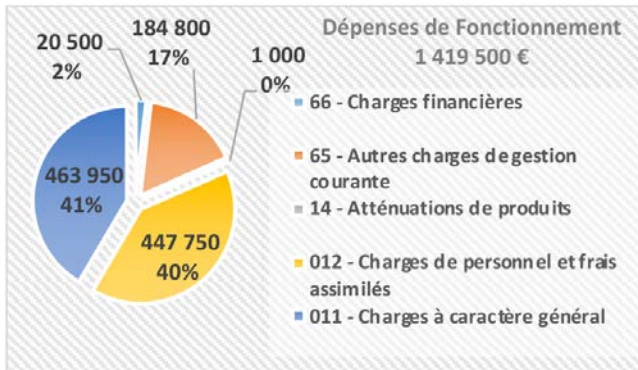
27 permis de construire (25 en 2020) et 1 permis de démolir ont été délivrés sur la commune, dont 8 pour la construction d'une habitation et deux pour une extension de maison.

47 déclarations préalables de travaux (46 en 2020) ont été enregistrées, dont 4 pour une extension d'habitation principale.

Finances

A ce jour, les résultats du compte administratif arrêté au 31/12/21 ne sont pas connus avec certitude. Il reste en effet quelques régularisations comptables à y apporter. Les dépenses sont conformes aux prévisions.

// Les dépenses de fonctionnement en 2021 sont



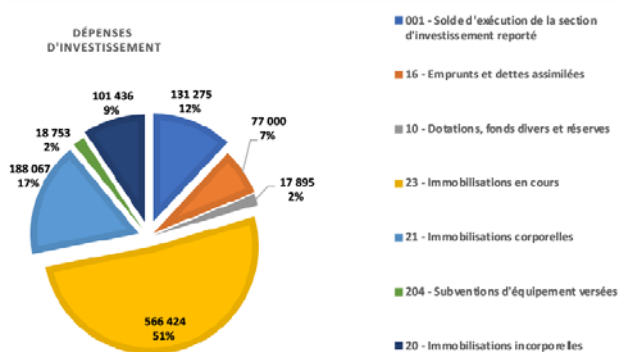
011 - 41%, les charges de personnel

012 - 40%, les charges à caractère général (gestion courante, achat de fournitures, prestations de services, eau-électricité, cantine, transport, entretien, voiries, assurances).

65 - 17%, indemnités des élus, participation aux charges d'organismes extérieurs (aide sociale, syndicats intercommunaux...), subventions aux organismes publics et privés (associations, etc...).

66 - 2%, Remboursement des intérêts des emprunts.

// Les dépenses d'investissement en 2021 sont :



23 - 51%, Immobilisations en cours (Construction : reliquat pour la maison de l'enfance et la rue des Rosiers, réparation du toit de l'église, rénovation du logement place de l'Eglise, programme d'entretien des voiries, réaménagement des trottoirs).

21 - 17%, Immobilisations corporelles (achat de mobiliers et matériels).

20 - 9%, Immobilisations corporelles (frais d'études).

16 - 7%, remboursement des emprunts.

// Les recettes de la commune sont :

Les impôts locaux (foncier bâti et non bâti).

Les dotations de l'État ainsi que les subventions de l'État et autres organismes publics.

Les produits des services (parc locatif, restaurant scolaire, locations, etc).

// Taxes d'Habitation et Foncières en 2021.

Un dégrèvement d'office de la taxe d'habitation de la résidence principale a été mis en place pro-



gressivement sur 3 ans depuis 2018 (article 1414 C du CGI). Cette réforme de la taxe d'habitation a permis à 80 % des foyers de bénéficier de la suppression totale de leur taxe d'habitation sur leur résidence principale en 2020.

À compter de 2021, la réforme de la taxe d'habitation sur la résidence principale va bénéficier à tous les contribuables.

Ainsi, vous bénéficierez à minima d'une exonération partielle fixe de 30 % en 2021 (65 % en 2022 et 100 % en 2023) de la taxe d'habitation sur votre résidence principale.

// Avis de taxe foncière 2021 : quels changements ?

« Compensation de la perte de la taxe d'habitation. » : en 2021, la part départementale de la taxe foncière a été transférée à la commune : un changement qui n'a pas d'incidence sur le montant de l'impôt payé par les contribuables. Toutefois, le taux indiqué pour la commune sera donc plus élevé, il intégrera désormais la part départementale qui disparaîtra du tableau détaillant le calcul de la taxe.

Pour Loyat :

Commune	Département	2021 Commune
17.27%	15.26%	32.53%

Par souci de transparence, l'avis de taxe foncière sera doté d'une nouvelle présentation avec « un espace informatif plus grand ».

Bonne année à toutes et à tous.

Philippe Bériou, Adjoint aux Finances



Tarifs communaux adoptés pour l'année 2022

// PRESTATIONS VOIRIE

NATURE DE LA PRESTATION	TARIF
Buse béton centrifugé 2m40 diamètre 300	30,00€ le ml
Tube écopal diamètre 250	15,00€ le ml
Tube écobox diamètre 300	20,00€ le ml
Regard	7000 €
Couvercle de regard	25,00€
Tout venant gravier	18,30€ le m ³
Fourniture de tracteur par un tiers	35,00€ l'heure
Fourniture de tracteur + remorque	40,00€ l'heure

// REPAS DU RESTAURANT SCOLAIRE

- Repas réguliers : 3,38 €
- Repas occasionnels : 4,17 €
- Repas adultes : 7,46 €

// GARDERIE COMMUNALE

Forfait demi-heure	Forfait 1 mois	Forfait 1 mois à partir du 3 ^e enfant	A appliquer au Quotient Familial
0,95 €	26,60 €	13,30 €	< 950
1,00 €	28,00 €	14,00 €	de 950 à 1300
1,05 €	29,40 €	14,70 €	> 1300

// TARIFS SALLE POLYVALENTE

TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE				
Capacité 250 personnes Caution : 500 € Caution ménage : 60 €	1 journée de location		2 jours de location	
	Commune	Extérieur	Commune	Extérieur
Salle sans cuisine	150 €	200 €	225 €	300 €
Salle avec cuisine	250 €	350 €	375 €	525 €
Réveillon	300 €	500 €		

Les associations communales bénéficient d'une location gratuite par an (hors assemblée générale)

// CONCESSIONS AU CIMETIERE

- 15 ans : 90 € pour 2m²
- 30 ans : 150 € pour 2m²

// DROITS DE PLACE SUR LE DOMAINE PUBLIC

- Installation régulière sans électricité : tarif annuel de 50 €
- Installation régulière avec électricité : tarif annuel de 100 €
- Installation occasionnelle sans électricité : tarif journalier de 25 €
- Installation occasionnelle avec électricité : tarif journalier de 30 €
- Supplément pour l'eau : tarif journalier de 3 €

REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE NOTRE COMMUNE

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) a pour objectif de traduire le projet d'aménagement et de développement durables de la commune sur une période de 10 ans.

// Pourquoi réviser le PLU ?

Le PLU en vigueur a été approuvé en septembre 2009 et a fait l'objet de quelques modifications mineures.

Ce document d'urbanisme doit faire l'objet d'une révision générale pour prendre en compte les enjeux et des orientations en matière d'aménagement du territoire définis sur plusieurs échelles :

A L'ÉCHELLE NATIONALE

Ce sont des enjeux relayés par les grandes lois d'aménagement du territoire parmi lesquelles on peut citer :

- Loi Solidarité et Renouvellement Urbain,
- Lois Grenelle de l'environnement 1 et 2,
- Loi de Modernisation de l'Agriculture et de la Pêche,
- Loi pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové,
- Loi d'Avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt,
- Loi Macron,
- Loi Climat et Résilience.



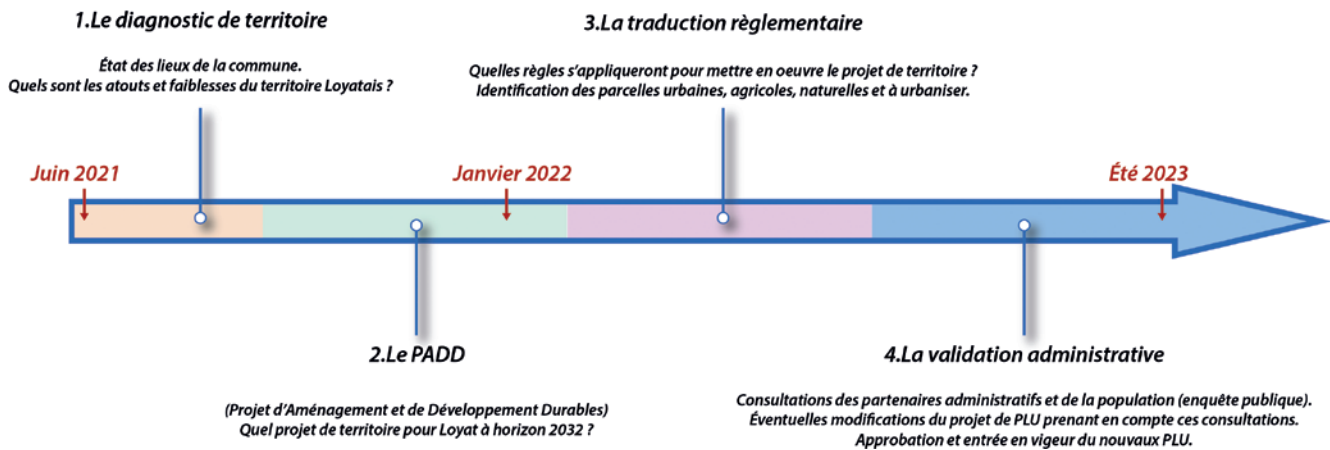
A L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE :

- Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) du Pays de Ploërmel - Cœur de Bretagne,
- Programme Local de l'Habitat (PLH) de Ploërmel Communauté,
- Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne,
- Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Vilaine,
- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET) de Bretagne.

// Quelle organisation ?

Les études relatives à la révision générale ont débuté en juin 2021.

Un bureau d'études a été missionné par la municipalité pour l'accompagner lors de cette procédure. A ce titre, un groupe



de travail composé d'élus* mais également d'agents administratifs et d'un représentant du Pays de Ploërmel a été constitué et se réunit une fois par mois (6 réunions de travail ont déjà été menées).

La révision d'un PLU est organisée autour de 4 grandes phases présentées selon le schéma ci-contre.

Actuellement, le groupe de travail rédige le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durable), document qui fixe les grandes orientations d'aménagement pour les 10 prochaines années.

Ce projet de territoire s'est en partie appuyé sur le diagnostic du territoire qui est consultable en mairie.

// Quelques éléments du diagnostic du territoire

- Entre 2008 et 2013, la croissance démographique a été très soutenue (+36 habitants supplémentaires tous les ans), la population atteignant 1 656 habitants en 2013.
- Depuis 2013, la population décline légèrement. En 2019, Loyat compte 1 621 habitants.
- La structure de la population est bien plus jeune qu'à l'échelle de Ploërmel Communauté.
- LOYAT concentre 4% des logements de tout Ploërmel Communauté.
- Entre 2011 et 2020 LOYAT a enregistré une évolution peu significative de la destination de ses sols. Lors de cette période, 56 logements ont été autorisés (environ 5 à 6 par an).
- Comme pour Ploërmel Communauté, la proportion des logements vacants se situe à un niveau élevé sur la commune (12,5%).
- La commune est sillonnée par environ 60 km de cours d'eau et couverte par environ 53 ha de plan d'eau.
- Les landes occupent environ 30 ha et les boisements représentent près de 605 ha du territoire, soit respectivement 0,7% et 14,5% de LOYAT.
- Le réseau bocager mesure près de 262 km linéaire.

- Enfin, les zones humides ont une superficie d'environ 489 ha de la commune, soit un peu moins de 12% du territoire.

Comme indiqué précédemment, la définition du PADD est très encadrée par les réglementations supérieures qui stipulent entre autres que la commune doit :

- Préserver les espaces naturels,
- Modérer la consommation des espaces agricoles,
- Privilégier la densification du bourg et le renouvellement urbain.

De plus, le nombre de nouveaux logements à créer sur la commune sera limité à environ 80 nouvelles constructions pour les 10 prochaines années (en moyenne 8 par an).

L'application de ces différentes orientations contraint fortement les possibilités d'extension autour du bourg et la création de nouveaux logements en campagne. Ainsi, seuls les changements de destinations (transformation d'un ancien bâtiment agricole en logement), réhabilitation des logements existants et les extensions des habitations seront autorisées sous conditions en dehors du bourg.

// Comment participer à la révision du PLU ?

Vous pourrez remplir un questionnaire qui sera en ligne sur le site Internet de la commune à compter du 15 février prochain.

Vous posterez ou déposerez votre courrier en mairie pour évoquer vos projets et vos demandes.

Une réunion publique sera prochainement organisée (printemps 2022) après présentation du projet de PADD au Conseil municipal et aux partenaires administratifs (DDTM, Chambre d'Agriculture, Région, Département, Ploërmel Communauté...).

La commune est assistée, pour ce dossier, du bureau d'études l'Atelier d'Ys - M. Fabien Jaffré.

Contact par mail : plu.loyat@gmail.com

*Denis Trehorel, Patrice Lameul, Maud Cavaud, Sébastien Leray, Danielle Guillaume, Philippe Bériou, Christiane Jigorel.



École St^e Jeanne d'Arc

L'année scolaire 2020/2021 a été une année plus simple à vivre que l'année précédente. Nul besoin d'enseigner à distance par téléphone, (ou petites vidéos), ni de déposer les dossiers pédagogiques préparés par les enseignantes dans les boîtes aux lettres de nos élèves. Seuls les enfants de soignants ont été accueillis car pendant toute la durée du confinement, l'école était « école d'accueil » suite à un choix de l'équipe pédagogique.

Pour cette rentrée, élèves et adultes ont donc eu le plaisir cette fois, de se retrouver dans leur classe, avec leurs camarades. Les projets abandonnés ont pu être repris et enfin menés jusqu'au bout. La rentrée a été colorée : pendant les vacances, les 2 cours ont été refaites entièrement grâce à l'AEP (Association propriétaire des locaux). Des parents bénévoles ont repeint toutes les boiseries. Le train, déplacé pour l'occasion, a également retrouvé ses couleurs vives. (Couleurs en accord avec celle des nouveaux portails). Les grands ont aussi eu droit à une surprise avec l'installation d'un « billodrome » multicolore.

L'ÉQUIPE PÉDAGOGIQUE A REPRIS LES PROJETS DÉLAISSÉS :

- **Le 1^{er} concerne « l'alimentation et le potager ».** L'intervention du Syndicat du Grand Bassin de l'Oust sur 2 jours en a été le point fort : les plus petits ont découvert les « petites bêtes du jardin », les plus grands l'utilité des mauvaises herbes. Tous ont planté, semé, jardiné, ...Et les CE2/CM ont utilisé tous les outils du potager grâce à la pédagogie de Jean -François, retraité passionné de jardinage.

- **Le 2^e concerne l'anglais avec Pop English.** Une fois par semaine, chaque classe s'est familiarisée avec l'aide d'une intervenante à la langue de nos voisins : grâce à des chants, mimes, comptines, « flash cards », l'objectif de permettre aux enfants de vivre l'anglais au quotidien a été atteint...

// Les animations liées à nos deux projets

Le projet sur l'alimentation a été inauguré par une visite de la ferme pédagogique de la petite Arche à Nivillac. Tous les élèves de l'école ont pu découvrir la traite des vaches, le circuit du lait, du blé ...Les enfants ont adoré mener les vaches au pré, tous ont eu le bonheur de courir dans le potager : une très belle journée au grand air.

Que serait un projet sur l'alimentation sans un atelier cuisine. Serge, notre pâtissier, a accepté de passer une journée dans chaque classe pour réaliser une multitude de gâteaux, tous aussi alléchants les uns que les autres. L'école en a gardé une odeur délicieuse pendant quelques jours. Pour faire perdurer ces moments gustatifs, certains ont préparé une compote, d'autres des brioches à l'anglaise ou des pancakes réalisés avec des recettes écrites en anglais bien sûr.

L'année s'est terminée par une autre sortie à Poul Fétan. Toute l'école s'est retrouvée au milieu des chaumières : filage de la laine, lavoir avec les lavandières, le tout en costume d'époque.

// Sorties, activités extra-scolaires... etc...

Elles ont été nombreuses cette année encore, même si toutes les activités partagées avec les écoles du secteur n'ont pas pu être reconduites : journée sportive, marche caritative, cross du collège, rencontre musicale. Espérons qu'elles puissent de nouveau être organisées l'année prochaine...



L'opération « Nettoyons la nature » avec des parents accompagnateurs, a eu lieu en septembre. Une visite de la déchetterie a été suivie d'ateliers de tri dans les classes pour bien intégrer l'importance de protéger notre planète.

Les enfants de CM ont participé à une journée « sécurité routière » avec leurs vélos et leurs casques. Les cyclistes ont défilé dans la cour, applaudis par leurs cadets restés dans la cour.

Une intervention de l'union des nageurs de Ploërmel a eu lieu pour familiariser les enfants aux dangers de la noyade.

(une bonne approche pour les CM et leurs séances de kayak)

Et bien sûr, dans le cadre du P.E.L. de Ploërmel communauté, les élèves ont pu bénéficier d'une multitude de découvertes :

- Un spectacle de contes traditionnels « la Baleine », pour les CE/CM,
- Un spectacle de marionnettes végétales pour les maternelles/GS/CP/CE1,
- Des tuilages avec le modelage : une fable (le Corbeau et le Renard) a été déclinée grâce à cet art,
- Un tuilage musical autour du slam,
- Des tuilages en sport, danse, rugby : découverte du « Tchoukball » avec cet énorme ballon difficile à manier ; gigantesques courses d'orientation tout autour de l'école ; challenge olympique avec sauts, hockey, lancers, etc...

Les GS ont bénéficié de séances de natation financées par la commune.

// Pour les CM, quelques privilèges et activités supplémentaires

Les CE2/CM ont eu la chance de partir une journée entière au Puy du fou. Ils ont apprécié cette journée extraordinaire d'autant plus que leur départ a failli être compromis comme l'avait été leur

projet de visite à Paris. Un moment de plaisir et de bons souvenirs partagés par tous.

Ces mêmes élèves ont initié l'école au moment « Chut, on lit ! ». Avec leurs enseignantes, ils ont mis en place un moment de calme et de plaisir : au soleil, à l'intérieur, allongés, en tailleur...Le principal étant de prendre goût à la lecture.

Les CE2 ont également participé à un rallye « cartes postales ». Celui-ci consistait à envoyer des dossiers sur la Bretagne, rédigés par les élèves à plusieurs autres correspondants de différentes régions ; et d'attendre bien sûr, en retour, la même offre.

// Pastorale

Une célébration a eu lieu en début d'année. En décembre, les enfants ont animé la messe de l'Avent dans l'église de Loyat.

Pour un moment de partage, lors de ce mois de décembre, les enfants ont été invités à confectionner « des boîtes de Noël » : boîtes à chaussures distribuées par la Croix Rouge, où chaque enfant pouvait y mettre des petites douceurs, des petits cadeaux, des petits mots.

Des cartes de Noël ont aussi été réalisées par les élèves pour l'opération « Sakado . Un peu de douceur pour les gens vivant dans la rue.

// Le « vivre ensemble »

L'école Ste Jeanne d'Arc a toujours eu à cœur de favoriser « le vivre ensemble, l'inclusion ». C'est un des traits fondateurs de son projet d'établissement.

Cette année, après la rencontre avec des journalistes au sein de l'école, l'équipe enseignante a décidé de mettre à l'honneur une petite élève atteinte du syndrome « d'Angelman ». Afin de mieux comprendre sa « différence », un temps fort a été organisé dans toutes les classes, avec la diffusion de dessins animés traitant de cette

// Les écoles //

maladie ; des temps de parole et de discussions ; l'apprentissage de la langue des signes, et la réalisation d'arbres à mains multicolores pour visualiser nos différences.

Et pour réitérer cette journée, lors de la journée mondiale de la trisomie, tous les enfants ont été invités à venir avec des chaussettes dépareillées. Un symbole de solidarité après de nouveaux partages et discussions.

// Les festivités de l'école

Plusieurs matinées « petits travaux » ont eu lieu comme chaque année, organisées par l'AEP.

Un repas « poulet coco » à emporter ; (270 parts ont été préparées par l'APEL).

Le carnaval a permis à chaque classe de défiler devant les autres élèves assis dans un coin de la cour, sans la traditionnelle dégustation de crêpes, hélas, cette année encore.

Le Père Noël est arrivé en calèche et a déposé de multiples cadeaux : un moment mémorable pour les petits comme les plus grands. Les enfants ont chanté, applaudi, ovationné le vieil homme barbu et son cheval.

Hélas ont été annulés : l'Arbre de Noël, la kermesse, le vide-grenier, les portes ouvertes habituellement suivies de la « matinée » d'intégration en maternelle.

Les 3 associations, toujours présentes au côté des enseignantes, espèrent bien sûr remettre en place ces festivités l'année prochaine.

VOUS RETROUVEREZ TOUTE LA VIE DE L'ÉCOLE SUR NOTRE BLOG :

<http://ecole-stejeannedarc-loyat.eklablog.com>

Et pour tous renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à me contacter au 02 97 93 03 62 ou par mail, à l'adresse ci-dessous.

eco56.steja.loyat@enseignement-catholique.bzh

Vous pouvez aussi consulter la page facebook des parents de l'APEL

« APEL » ecole Ste Jeanne d'Arc »

Guillemaud Anne
Directrice





École Théodore Botrel

Pour l'année scolaire 2020/2021, l'équipe pédagogique a fait le choix de poursuivre la même thématique que l'année précédente. En effet, de nombreux projets n'avaient pas pu voir le jour en raison de la pandémie. C'est donc tout naturellement que l'année s'est déroulée autour du Développement Durable et en particulier sur le thème « Potagers à l'école ». Les nombreuses activités proposées ont permis aux petits et grands de s'investir, collaborer, progresser et devenir des écoliers « éco responsables ».

Une belle année 2021 pour l'école qui a été récompensée par l'obtention de deux labels et a vu l'ouverture officielle de sa troisième classe.

// Ouverture de la troisième classe

Suite à la hausse constante des effectifs, l'Éducation Nationale s'est prononcée pour l'ouverture d'une troisième classe à la rentrée dernière.

L'équipe a donc réorganisé les locaux avec l'aide de la mairie et a revu l'organisation pédagogique :

- Une classe de TPS/PS/MS avec Marie LE BRUN (directrice) et Corinne LE GLOHAEC (ATSEM);
- Une classe de GS/CP/CE1 avec Amélie LE GENDRE et Marion LE MAROUILLE (le vendredi)
- Une classe de CE2/CM1 et CM2 avec Clélia ANTOINE et Catherine BUESTEL (le jeudi).

L'équipe est complétée par Anne Lise RAFFLEGEAU (décharge de direction) et trois AESH : Alice NOYALET, Laëticia PENNEC et Christelle PINCEDE.

// Les pratiques pédagogiques au quotidien à l'école

Pour faciliter l'apprentissage des savoirs fondamentaux : « lire, écrire, compter, respecter autrui », l'école a mis en place :

- Un apport de la pédagogie Montessori et l'apprentissage de l'anglais dès 2 ans.
- Des temps forts de lecture comme « chut je lis », le quart d'heure de lecture quotidien individuel.
- Des pratiques pédagogiques basées sur l'apport des sciences cognitives (aide à l'attention, mémorisation et implication active de l'enfant dans son apprentissage) et sur l'individualisation.
- Écriture d'articles dans le journal « les p'tits journalistes » du réseau des écoles publiques mis en page par des élèves du collège du secteur.
- Une pratique du numérique raisonnée avec une école connectée (site Internet avec accès privé pour les familles dans lequel elles retrouvent photos, cahier de texte numérique...) et des correspondances avec d'autres classes.
- Des « conseils » de classe coopératifs où chaque enfant peut échanger, exprimer ses émotions et faire des propositions sur la vie de l'école.

// École labellisée « E3D Ecole en Démarche de Développement Durable »

En lien avec des partenaires territoriaux, avec la Mairie de Loyat et grâce à la participation des parents, l'école a favorisé de nombreux projets éducatifs autour du développement durable. Ainsi les enfants apprennent à devenir des « écoliers éco responsables ». Ils sont invités à trier au quotidien dans leur classe. Ils utilisent le composteur et le lombricomposteur pour les déchets verts. Les CE/CM ont participé à un défi éco système, ont découvert la biodiversité locale et la pratique de la pêche avec l'Ablette Ploërmelaise. Ils sont devenus ambassadeurs du tri avec Cindy Broussais, responsable du tri à Ploërmel Communauté.



Petits et grands ont participé à la journée mondiale du nettoyage de la planète en ramassant les déchets dans Loyat.

La concrétisation de cette démarche s'est faite avec l'élaboration des carrés potagers dans la cour de l'école. Ainsi grâce aux parents et aux services techniques de la commune, le jardin a vu le jour. L'école s'est dotée d'une mini-serre. Les enfants ont semé, appris les conditions de germination, puis planté : des aromatiques, des tournesols, des courges, des fleurs pour les butineurs, des poireaux, des choux, des artichauts, des fraisières et framboisiers, des betteraves. Alors bien sûr il y a eu des ratés et des succès. A la rentrée de septembre, le jardin était bien rempli et de belles surprises attendaient nos écoliers !

Fin octobre, les enfants et l'équipe ont été récompensés de cette démarche en obtenant du Recteur de l'Académie de Bretagne la labellisation « École en démarche de développement durable », niveau 2. Les enfants sont plus que motivés pour poursuivre !

// École labellisée « École en poésie »

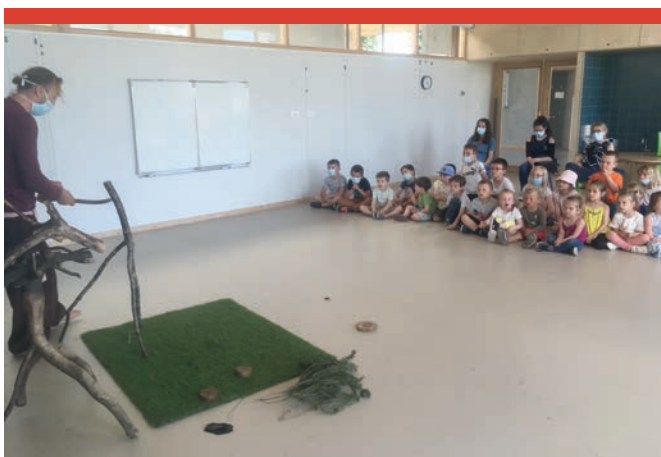
Le projet a débuté avec une approche sensorielle de la poésie grâce à des « pauses poétiques » journalières en classe (lecture plaisir des poèmes). Les élèves ont ensuite abordé la poésie de façon plus technique grâce à la lecture et l'écriture de haïku (poèmes d'origine japonaise très brefs). Ils ont

également participé au projet de photos-poèmes qui consiste à illustrer des textes par des photos expressives et poétiques et ont concouru lors du Printemps des Poètes. Cette initiative a été récompensée par le label « Ecole en poésie » pour que continue à vivre la poésie, dans le quotidien et l'extraordinaire des enfants à l'école.

// Les autres projets et actions

D'autres projets, sorties, ouvertures culturelles sont venus jaloner l'année :

- Les Maternelles et CP ont eu une co-intervention en sport avec Elise Rafflegeau et Yohan Le Gouestre entre janvier et avril ; une autre intitulée « De la graine à l'assiette » avec Marie Damasio.
- Visite d'une micro-ferme à Guégon, de la déchetterie de Ploërmel, sorties immersion nature.
- Participation à des ciné-philos organisés par les conseillers pédagogiques de la circonscription.
- Fêtes des fruits et légumes frais pour les CP/CE1 en fin d'année à Ploërmel.
- Production d'un court métrage avec Roger Malo des studios Kertoon et participation de la classe au festival « COMBAT » à Josselin.
- Co intervention en baseball avec Elise Rafflegeau pour les CE/CM.
- Des ateliers philos pour toutes les classes ; journée de la laïcité ; dictée ELA faite par M. Le Maire.



- Deux spectacles : « Rêves d'écorce » et « La Ba-leine » par la Compagnie du 7^e tiroir

Et comme tous les ans, les écoliers se rendent à la médiathèque de Loyat retrouver les bénévoles Hé-lène et Odile pour un moment de lecture plaisir.

// L'école, espace de convivialité

C'est en partie grâce à la belle mobilisation de l'association des parents « les Amis de Théodore Botrel » que l'école peut proposer tous ces pro-jets au quotidien. Et même si encore une fois, les protocoles sanitaires n'ont pas permis d'organiser les traditionnelles fêtes de l'école et de Noël, de nombreux moments de convivialité ont été pro-posés : fête de Noël en interne avec distribution de cadeaux, d'un livre par le CCAS et chocolat ; marché des producteurs locaux, vente de sapins, premier vide-grenier, grand goûter en juillet. Des temps de partages tellement importants pour les enfants, les parents et l'équipe !

// Communication

Les Portes Ouvertes de l'école auront lieu le ven-dredi 25 Mars. Malheureusement, si elles ne pou-vaient pas avoir lieu encore une fois en raison de la pandémie, n'hésitez pas à prendre contact dès maintenant avec la directrice pour des visites in-dividuelles et inscriptions pour les enfants nés en 2019/2020 notamment.

TOUTES LES INFORMATIONS DE LA VIE DE L'ÉCOLE SUR :

<http://ecoleloyatpublique.toutemonecole.fr>

Page Facebook « École Publique Théodore Botrel LOYAT »



Concours des maisons fleuries 2021

RÉSULTAT DU CONCOURS

// Jardin paysager

- 1^{er} : HAMONET Marie-Madeleine et Alain
- 2^e : ROCHER Yolande et Joël
- 3^e : LE HIR Rozenn
- 4^e : HUET Joëlle et André
- 5^e : JIGOREL Annick et Serge

// Jardin de fleurs :

- 1^{er} : CHEREL Monique et Jean-Claude
- 2^e : JOUVANCE Hélène et Roger
- 3^e : COUSIN Marguerite et Jean-Pierre
- 4^e : PRIoux Marie-Thérèse

// Façade et balcon de maison :

- 1^{er} : CHEFDOR Eliane et Guy
- 2^e : TORCHY Francine et Didier
- 3^e : PIOT Marie-Armelle et Bernard
- 4^e : CHEFDOR Chantal et Philippe

// L'éco jardin :

- 1^{er} : BALLUE Marie-Christine et Jean
- 2^e : GUERNION Françoise

Cette année, 15 candidats ont participé au concours des maisons fleuries, bien réparties sur la commune puisque nous comptons 5 maisons dans le bourg et 10 dans les villages (Pont-aux-Moines, Le Vieux Quily, Le Manoir, Le Freique, Kersamson, La Ville-Hein et Cantomheuc).

La météo a fait des siennes cette année. C'est donc sans surprise que la pluie s'est invitée le jour de la visite du Jury, le 10 Juillet. Vêtus de leurs imperméables, les membres sont partis à la découverte des devantures de maison et des jardins. Plusieurs candidats leur ont confié que le fleurissement n'était pas à la hauteur de leurs espérances... mais le jury a été émerveillé par les nouveaux aménagements pour certains et les nouvelles plantations pour d'autres et tient à féliciter les participants pour leur travail et leur passion qu'ils ont plaisir à partager. De plus, leur accueil reste toujours très chaleureux.

Pour la deuxième année consécutive, la municipalité n'a pas pu organiser la journée découverte qui a lieu habituellement en juin. Un bon d'achat de 40 € sera donc offert à tous les participants.



Mars 2021 : animation-taille ouverte aux Loyatais

C'est sous un très beau soleil, le 1er jour du printemps, que Pascal PAJE, responsable des services techniques de la commune, en collaboration avec la municipalité, a proposé aux Loyatais de se rassembler à la Halte-Rando pour une animation sur le thème de la taille. Une quinzaine de personnes a fait le déplacement dans ce lieu bien choisi car

les massifs y sont composés d'une variété importantes d'arbres et arbustes. Les questions ont été nombreuses et beaucoup d'astuces et de conseils sur les périodes de taille ont été partagés par les participants dans une ambiance conviviale.

Fabrication de la boîte à livres par un habitant de la commune

À l'entrée du jardin pédagogique, vous avez certainement remarqué une jolie maisonnette. Vous est-il déjà arrivé d'ouvrir sa porte ?

Nous devons cette boîte à livres à un habitant de la commune, Jean-Marie LE CORNU, qui n'a pas compté ses heures pour la façonner. Les agents municipaux ont été à son écoute et la municipalité a fourni tout le matériel nécessaire à sa fabrication. Les mains de cet habitant ont fait le reste pour notre plus grand plaisir. Régulièrement, quelques curieux s'y arrêtent, empruntent un livre ou troque un roman contre un autre. N'hésitez surtout pas à faire de même.

Un grand merci à Jean-Marie LE CORNU pour sa contribution à l'amélioration de notre cadre de vie.

Candidature au label national « Terre Saine, Communes sans pesticides »

La commune était signataire de la charte d'entretien des Espaces des collectivités en 2016 et a renouvelé son adhésion à la version 2019 de la Charte régionale d'entretien des espaces des collectivités. Elle n'emploie plus de produits phytosanitaires depuis 2017 et s'est engagée à ne plus utiliser de pesticides. Elle a atteint le dernier niveau de la charte vers « zéro pesticide » en 2019 et a été lauréate du prix 2019 « Zéro Phyto » de la Région Bretagne. La Commune, sur sollicitation de la Région Bretagne, s'est portée candidate auprès du Ministère de la transition écologique et solidaire pour l'obtention du label national « Terre Saine, Communes sans pesticides ».



Maintien de la 4^e fleur

Le 22 Juin 2021 Loyat a accueilli 4 membres du Conseil National des Villes et Villages Fleuris. Pour cela, élus et employés municipaux se sont préparés activement pour que cette visite soit une réussite. Le travail effectué a été récompensé car notre 4^e fleur est maintenue. Les efforts doivent se poursuivre puisque le jury visitera la commune courant 2022.

Voilà déjà 3 ans que la commune est labellisée 4 fleurs. Ce label récompense l'engagement des collectivités en faveur de l'amélioration du cadre de vie. Il prend en compte la place accordée au végétal dans l'aménagement des espaces publics, la protection de l'environnement, la préservation



des ressources naturelles et de la biodiversité, la valorisation du patrimoine botanique français, la reconquête des cœurs de ville, l'attractivité touristique et l'implication du citoyen au cœur des projets.

Plusieurs projets vont être réalisés prochainement pour le bien

être des habitants. Le contexte sanitaire empêche les regroupements de personnes depuis presque deux ans et réduit le lien social, mais la commune met tout en œuvre pour que les Loyatins se sentent bien à Loyat.

Matinée citoyenne

Samedi 23 octobre, une trentaine de Loyatins dont une poignée d'enfants se sont retrouvés pour une matinée citoyenne. C'est sous un soleil radieux et une ambiance conviviale que les participants ont ainsi donné de leur temps pour nettoyer le cimetière juste avant la Toussaint. À cette occasion, un panneau en bois doté de quelques petits outils de jardinage a été accroché au fond du cimetière. Ainsi, ceux qui le souhaitent peuvent se servir de ces binettes légères pour entretenir la tombe de leurs défunts. Cette matinée s'est clôturée par une collation offerte aux bénévoles.

La municipalité organise une matinée citoyenne le 2 avril prochain (le matin). Les habitants seront invités à contribuer à l'aménagement du jardin pédagogique situé derrière la maison médicale. N'hésitez pas à participer à ce moment convivial et faire part de vos suggestions.



Travaux de voirie

La commission travaux a choisi, assistée du cabinet URBAE de Muzillac (maîtrise d'œuvre), de retenir l'entretien des voies communales suivantes :

// Revêtements bicouches avec dérasement d'accotement et curage des fossés.

- Voie communale entre Montaigu et La Rosaie,
- Voie communale au Jeune Quily,
- Portion de route dans les villages de Tréguier, de Penhouët et de la Ville-Hein.

Ces travaux ont été réalisés au cours des mois de juin et juillet par l'entreprise EIFFAGE pour un montant prévisionnel de 53 069 euros HT.

// Point à temps automatique (PATA)

Le PATA consiste en la reprise des dégradations de la chaussée. Il a été réalisé courant juin sur la voirie communale de la partie Sud-Est de la commune par l'entreprise EIFFAGE (tonnage 12 tonnes) pour un montant de 8 760 euros HT.

// Curage des fossés

Des travaux de curage des fossés d'une longueur de 10 km ont été réalisés par l'Entreprise LE LUHERNE de Bohal sur les voiries communales, entre le village de Penhouët vers Caulne, du Freique vers le Manoir, sur la route allant de Caulne vers Quelneuc, une portion de route dans le village du Freique et la route des Rubans. Montant des travaux 13 400 € HT.



D'autres travaux de curage des fossés et de pose de buses sont régulièrement effectués à la demande dans la commune. Ces travaux sont assurés par nos services techniques et avec l'entreprise HARROUET de Ploërmel quand cela est nécessaire. Plusieurs interventions ont eu lieu en 2021.

// Campagne d'élagage

Une campagne d'élagage a également été lancée dans la commune. La partie Nord est concernée en ce début d'année et la partie Sud sera faite

en fin d'année. Elle a pour objectif de maintenir nos voies communales en bon état et donc d'en réduire les coûts d'entretien. Elle assure principalement la sécurité des usagers, maintient une bonne visibilité et préserve toute la largeur de la route. La municipalité remercie les propriétaires qui permettent, par leur entretien régulier, de sécuriser la circulation sur l'ensemble des routes.

Entretien des bâtiments communaux

Des travaux d'entretien sont réalisés sur nos bâtiments afin de les maintenir en bon état.

// Cette année, des travaux ont été réalisés à :

- École Théodore Botrel : changement de la clôture de la cour (Entreprise Guillard) pour un montant de 4 902,50 € HT ; pose de volets à la salle de sieste : 1 175,40 € HT et peinture d'une classe : 1 100,73 € HT,
- Logements locatifs : changement des convecteurs dans deux logements (3 374 € HT),
- Salle annexe : réfection de la peinture (3 400,75 € HT),
- Maison Rue de la mairie : travaux d'électricité, plomberie, isolation, menuiserie et peinture avant une prochaine mise en location (18 837,28 € HT).

Autres réalisations

// Installation d'un abris bus à St Malo

La Région Bretagne, compétente dans la gestion du transport scolaire, a supprimé certains arrêts et créé un arrêt groupé à l'aire de covoiturage de St Malo pour les élèves des villages environnants. La commune a donc décidé de mettre en place un abri bus à cet endroit avec l'accord du Dépar-



// Travaux //

tement, propriétaire du terrain. L'entreprise AL-TRAD a fourni l'équipement pour un montant de 3 597,60 € TTC, la pose a été faite par les services techniques. Il permet aux élèves empruntant le transport scolaire de s'abriter en attendant le car. Groupama a versé une subvention de 400 €.

// Renouveau du réseau d'eau potable

Vous avez certainement observé, au printemps, des marquages au sol dans certaines rues du bourg. Le Syndicat Intercommunal Alimentation en Eau Potable (SIAEP) a programmé des travaux de renouvellement du réseau avant l'intervention de la remise en état des trottoirs. Il s'agit des rues de Kéréteau, de l'Abbaye et St Martin. La municipalité compte sur la compréhension des usagers en raison des difficultés que ces travaux peuvent occasionner.

// Maison de l'enfance, rue des Rosiers

Les travaux de la Maison de l'Enfance et de la rue des Rosiers sont terminés. A la rentrée, un espace de jeux a été installé, accessible au public. L'Entreprise SDU de Guidel a procédé à son installation pour un montant de 33 000,88 € TTC.



// Mise en conformité de l'éclairage public

Le conseil municipal a décidé la mise en conformité de l'éclairage public dans la commune. Suite à un diagnostic réalisé avec Morbihan Énergie début 2021, il a été prévu de remplacer 110 lanternes sur poteaux béton. Cette prestation est subventionnée à 60 % par Morbihan Énergie. Au regard du contexte sanitaire et des délais de livraison des matériaux, les travaux ne sont pas réalisés à ce jour.

// Travaux sur l'Yvel et ses affluents (le Camet)

Des travaux de remise en état naturel des affluents de l'Yvel ont été réalisés sur le secteur « Camet Sud », afin de remettre le ruisseau dans son lit d'origine « Le Camet » tel que la situation existait avant le remembrement, il y a plus de 45 ans. Ils ont été suivis par le Syndicat Mixte du Grand Bassin de l'Oust. Ils sont financés par le SMGBO, l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Départemental et l'Etat.

// Trottoirs

Au printemps dernier, le Syndicat d'Alimentation en Eau Potable a procédé au remplacement des canalisations. Début décembre, l'entreprise EIF-FAGE a démarré les travaux de réfection des trottoirs de la Rue de Kéréteau, suivie de la Rue de l'Abbaye et pour terminer au printemps par la rue St Martin. La commune est assistée par le cabinet URBAE pour le suivi de chantier.

// Incendie

Pour des raisons de sécurité, la commune a procédé au renouvellement de certains poteaux d'incendie défectueux. L'entreprise SATEC de Ploërmel a réalisé ces travaux d'un montant de 1 800 € TTC.

Projets 2022

// Trottoirs

La première tranche de travaux ayant débuté, l'étude de faisabilité d'une seconde phase va être lancée, les modalités seront étudiées et proposées par la commission travaux.

// Cimetière

La commune a lancé un appel à candidature auprès de cabinets d'études pour assister la commune dans la réalisation de son projet « mise aux normes et extension ».

// Lotissement

La commune a fait l'acquisition d'une parcelle jouxtant le Lotissement de Poullouan, d'une surface de 12 580 m² au prix de 88 060 € HT afin de créer un nouveau lotissement « Les Jardins du Lavoir ». Ce terrain classé en zonage 1 au PLU de la commune, est ouvert à l'urbanisation donc compatible avec l'habitat.

L'adjoint aux travaux et à l'urbanisme
LAMEUL Patrice

Annuaire des Associations

Nom	Activité	Président	Contact
BASKET CLUB LOYAT	Basket	GICQUEL Rozenn	06 68 80 23 08
GARDE DE L'YVEL FOOT	Football	ROUAUD Jérémy	06.86.18.91.87
LA PASTOURELLE	Danse bretonne	GUERNION Françoise	02 97 73 80 74
LES VOLANTS LOYATAIS	Badminton	FOLLEVILLE Alain	06 06 43 88 15
PLANEURS DE BROCÉLIANDE	Planeurs	PALLUEAU Jacques	02 97 93 00 80
SOCIETE DE CHASSE	Chasse	LAHAYE Pascal	06 85 45 09 43 Lahaye Pascal 06 81 71 68 96 Papion René
TENNIS CLUB LOYATAIS	Tennis	GUILLEMAUD Pierre-Yves	02 97 93 09 20 06 07 90 09 90
ULM CLUB DE BROCÉLIANDE	ULM	TANGUY Guillaume	07 87 43 06 55
VOLLEY CLUB LOYAT	Volley	URVOY Joël	02 97 73 88 01 06 23 21 32 03
LOYAT SPORT NATURE	VTT/TRAIL/ MARCHE	BERTHIER Vincent	06 32 65 13 93 Vincent Berthier
CULTURELLES ET AUTRES			
AMIS THÉODORE BOTREL	Ecole	TAMIC Cindy	06 62 67 02 30
A.P.E.L	Ecole	FOLLEVILLE Pascal	02 97 93 03 62
ASSOCIATION EDUCATION POPULAIRE (AEP)	Ecole	JOSSO Pascal	
O.G.E.C	Ecole	GUÉRIN Marlène	
UNC / AFN	Combattant Afrique du Nord	DREAN Paul	02 97 73 80 24
CLUB DES SORCIERS	Club du 3 ^e Age	HALLIER Bernard	02 97 74 41 28 06 09 96 51 15
COMITE DE JUMELAGE Loyat - Rivière	Vie locale	TREHOREL Laurence	06 82 25 12 43
CHAPELLE ET FOUR DE TREGADORET	Patrimoine	HAMERY Alain CHATEL Bernard	02 97 93 00 47 06 24 07 28 44
SAUVEGARDE DE LA CHAPELLE DE CRETUDEL ET DE LA FONTAINE SAINT COLOMBAN	Patrimoine	VANTIGHEM Patrice	02 97 93 09 39 06 03 03 84 02
RANDO-PLAISIR	Marche	SANTIER Odile	02 97 93 05 39
COMITÉ DES FÊTES	Vie locale	MORGANE Thomas ARTHUR Guillard	

Comité des Fêtes

LOYAT : LE RETOUR DU COMITÉ DES FÊTES ET D'INITIATIVES !

Après presque 13 ans d'inactivité, le comité des fêtes et des initiatives de Loyat a été reconstitué le 1er décembre 2021.

L'assemblée générale a été organisée et animée par Arthur Guillard et Morgane Thomas en

présence d'une trentaine de personnes. Tout s'est déroulé dans une ambiance conviviale et a abouti à l'élection du bureau à l'unanimité :

Arthur Guillard (Président Organisateur) ; Morgane Thomas (Présidente) ; Viviane Le Borgne (Vice-présidente) ; Sylvie Mazurage (Secrétaire) ; Françoise Arnoldo (Trésorière) ; Quentin Chilou (Chef du protocole) et Bruno Pillet (Responsable du matériel et du service d'ordre).

« Nous sommes tous très heureux et motivés pour reconstruire l'association et faire revivre le dynamisme qu'insufflait le comité à la commune dans le passé. »

La prochaine assemblée se déroulera le vendredi 11 Février 2022 à 18h30 dans la salle polyvalente de Loyat.

Contact : comitedesfetesloyat@outlook.fr



Les festivités 2021 de nos associations

// Association « Chapelle et Four de Trégadoret »

Le 24 juillet, l'Association a organisé le Pardon de Saint Anne. Une messe, réunissant environ 60 personnes, a été célébrée dans la Chapelle. Le traditionnel repas « cochon grillé » n'a pas pu être proposé en raison des contraintes sanitaires.



// Association « Les Amis de Théodore Botrel »

Du vendredi 11 septembre au lundi 13 septembre : une collecte de papiers a permis de récolter 2740 tonnes de cartons et papiers.

Dimanche 10 octobre 2021 : organisation d'une animation dans le cadre de l'opération « Nos communes ont du talent ! ». Un rassemblement de producteurs locaux a attiré environ 300 personnes. Les producteurs ont apprécié cet événement, certains n'avaient d'ailleurs plus de produits à vendre des 10h30 en raison du passage important d'acheteurs.

Une randonnée pédestre de 8 km, organisée par Rando Plaisir de Loyat, a également réuni 77 participants.

Dimanche 21 novembre 2021 : 850 visiteurs ont arpenté les nombreux étals lors du vide-grenier.



// École Sainte Jeanne d'Arc

Samedi 20 novembre 2021 : 400 repas créoles à emporter ont été vendus par les familles de l'École Sainte Jeanne d'Arc.

Samedi 04 décembre 2021 : les parents d'élèves ont vendu 140 sapins avant les fêtes de fin d'année.



// Association Rando Plaisir

L'association a organisé une randonnée pédestre de 8 km qui a réuni 77 participants. Elle a eu lieu le 10 octobre en même temps que le marché des producteurs locaux.



// Correspondant Ouest France

Si vous souhaitez communiquer sur vos animations ou festivités, n'hésitez pas à contacter le correspondant local, M. Richard Moriuser 06 66 66 31 60 ou par mail : moriuser.richard@orange.fr

// Comité de jumelage Loyat

Samedi 23 octobre 2021 : les bénévoles du Comité de Jumelage, avec l'aide de M. et M^{me} Laurent, anciens bouchers de notre commune, ont préparé un repas de tripes à l'ancienne qui a été vendu à 500 personnes.



// Loyat sport nature

Samedi 30 octobre 2021 : le Trail des Sorciers a proposé 3 parcours aux sportifs : 60 km, 30 km et 12 km. L'association a également organisé une randonnée pédestre de 12 km. 233 randonneurs et 230 traileurs ont participé à cet évènement.



COUPS DE COEUR 2022



//Trois - Valérie PERRIN

« Je m'appelle Virginie. Aujourd'hui, de Nina, Adrien et Etienne, seul Adrien me parle encore.

Nina me méprise. Quant à Etienne, c'est moi qui ne veux plus de lui. Pourtant, ils me fascinent depuis l'enfance. Je ne me suis jamais attachée qu'à ces trois-là. »

1986. Adrien, Etienne et Nina se rencontrent en CM2. Très vite, ils deviennent fusionnels et une promesse les unit : quitter leur province pour vivre à Paris et ne jamais se séparer.

2017. Une voiture est découverte au fond d'un lac dans le hameau où ils ont grandi. Virginie, journaliste au passé énigmatique, couvre l'événement. Peu à peu, elle dévoile les liens extraordinaires qui unissent ces trois amis d'enfance. Que sont-ils devenus ? Quel rapport entre cette épave et leur histoire d'amitié ?

Valérie Perrin a ce don de saisir la profondeur insoupçonnée des choses de la vie. Au fil d'une intrigue poignante et implacable, elle nous plonge au cœur de l'adolescence, du temps qui passe et nous sépare.

La municipalité remercie les bénévoles de la médiathèque qui se relaient tout au long de la semaine pour accueillir les élèves de nos écoles et les lecteurs de la commune.



//Rien ne t'efface - Michel BUSSI

Par amour pour un enfant, que seriez-vous prêt à faire ? Maddi, elle, ira jusqu'au bout...

Une intrigue magistrale, un twist virtuose pour le nouveau suspense 100% Bussi.

2010. Maddi est médecin généraliste à Saint-Jean-de-Luz, une vie comblée avec Esteban, son fils de 10 ans.

Ce jour de cet été là, elle le laisse quelques minutes seul sur la plage. Quand elle revient, Esteban a disparu.

2020. Maddi a refait sa vie et revient sur cette plage en pèlerinage.

Au bord de l'eau, un enfant est là. Même maillot de bain, même taille, même corpulence, même coupe de cheveux. Elle s'approche. Le temps se fige. C'est Esteban, ou son jumeau parfait.

Maddi n'a plus qu'une obsession, savoir qui est cet enfant.

Il s'appelle Tom, il vit à Murol en Auvergne. Elle prend la décision de s'y installer.

Plus Maddi espionne Tom et plus les ressemblances avec Esteban paraissent inexplicables : mêmes passions, mêmes peurs... même tache de naissance.

Jusqu'où sera-t-elle prête à aller pour découvrir la vérité, et sauver son enfant ou ce garçon qui lui ressemble tant ?

Ce qu'elle ressent profondément, c'est que Tom est en danger et qu'elle seule peut le protéger.



//La vie qu'on m'a choisie - Ellen Marie WISEMAN

Un soir d'été de 1931, Lilly Blackwood remarque les lumières d'un cirque depuis la fenêtre de sa mansarde. La petite fille a interdiction d'explorer les alentours de Blackwood Manor... Elle n'est même jamais sortie de sa petite chambre. C'est pour sa sécurité, lui répète sa mère, car Lilly fait peur. Mais cette nuit-là, elle est emmenée en dehors de la propriété, pour la première fois. Et elle est vendue au cirque.

Deux décennies plus tard, Julia Blackwood hérite du manoir de ses parents et de leur élevage de chevaux. Elle espère que revenir sur le lieu de son enfance pourra effacer de douloureux souvenirs. Mais elle va découvrir une mansarde jamais ouverte et les photos d'un cirque mettant en avant une étonnante jeune femme... Au début, le cirque des Frères Barlow n'est qu'une nouvelle prison pour Lilly. Mais au sein de ce monde violent et hétéroclite, Lilly va découvrir la force, l'amitié et un lien incroyable avec les animaux.

Rapidement, grâce aux éléphants Pepper et JoJo, et à leur dresseur, Cole, Lilly n'est plus seulement une petite attraction, mais le clou du spectacle... jusqu'à la tragédie.

Avec l'histoire de Julia et celle de Lilly, Ellen Marie Wiseman dessine le portrait de deux femmes extraordinaires, très différentes, dans un roman qui nous emporte dans un monde étonnant.

Nos commerçants

// EPICERIE - O P'tit sorcier

BOUHOUD Frédéric et Virginie
du mardi au vendredi 7h30-13h et
16h-20h
Samedi 8h-13h et 16h-20h - Dimanche
et jours fériés 9h-13h.
23 rue de l'Yvel - 56800 LOYAT
02 97 93 01 17

// BAR - TABAC-PRESSE

LE BOUT DU PONT
GUERRIER Monique
Rue du Pont - 56800 LOYAT
- 09 83 93 25 99

// COMMERCE AMBULANT

MARCO PIZZA
QUEMARD Jean-Marc
06 82 91 05 74 - le mardi
de 17h à 20h30 - place de l'église

// COIFFURE NAT' TIF COIFFURE

20 rue de l'Yvel - 56800 LOYAT
02 97 73 80 00/06 15 13 72 03
du mardi au vendredi 9h-12h et 14h-19h
le samedi 9h-12h et 14h-17h

// RESTAURANT/TRAITEUR

LA BREIZH DESBOIS
Trégadoret - 06 69 34 88 68 -
Ouvert du lundi au vendredi

Nos artisans

// BRASSERIE DES SORCIERS :

CHILLOU Quentin - Kerpiton
8 rue des Châtaigniers-Kerpiton
06 28 36 05 69

// VITRAIL : ATELIER CHIAROSCURO

PETIT Danièle - 1 rue du Soulaï -
Létéhan - 56800 LOYAT
06 18 23 78 35

// FERRONNERIE : CHALLIS Wayne

La Villette - 02 97 73 80 34

// COUVREUR :

CHEFDOR COUVERTURE
CHEFDOR Guénaël
5 rue des Korrigans - Tréguier
02 97 93 00 74

// ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL :

DEROUIN Thierry
Kersamson
02 97 74 59 89 - 06 83 59 36 60

// GARAGE : HAREL Serge

rue de l'Yvel
02 97 93 05 66

// REMPAILLEUR : HIPEAUX Michel

Lesvran
06 86 23 27 75

// PEINTRE : MONVOISIN Hubert

La Noé Mennais
02 97 93 01 06

// MAÇON : PEROT Jean-Yves

ZA des Nouettes
02 97 74 45 02

// PEINTRE : RONNE Steven

Lesvran
06 19 99 09 55

// ÉBÉNISTE : SAILLARD Philippe

ZA des Nouettes - 56800 LOYAT
02 97 93 06 65 - 06 84 08 24 85

// EQUIPEMENTS DE GARAGE :

SARL SMP
Yann AUBERT
5 Domaine de Poullouan
06 61 35 47 09

// TAXI : TAXI HAREL

Damien HAREL - 5 rue Saint Eloi
06 28 01 08 50

// PEINTRE : PEINTURE ET SOLS

DOUESSIN Damien
douessindamien@gmail.com
06 45 50 80 83

// MAÇONNERIE : JL BAT

LEGOUEMIER Jérôme
Leuléac
06 64 04 79 16

// ENTRETIEN DE PARCS ET JARDINS

**PETITES CRÉATIONS
PASSAGÈRES**
MOUNIER PAYSAGE
MOUNIER Christopher
Rue du Lac
06 11 54 83 56
mounierpaysage@gmail.com

Nos entreprises

// ÉLAGUEUR : AUFFRAY François

Lesvran
07 86 04 56 03

// GRAVURE ET TERRE :

AUSSANT Hervé et GAPIHAN Armelle
Cantomheuc
09 65 25 83 37

// CAMPING :

MERLIN L'ENCHANTEUR
M. HOTCHKISS Keith
8 rue du Pont
02 97 93 05 52

// PENSION POUR CHEVAUX :

LES ÉCURIES DE KERVIOLO
COMBES STEVANT Aurélie
Tréguier - 0618453153

// TERRASSEMENT

ASSAINISSEMENT :
LAMEUL Philippe - Lesvran
02 97 93 09 80 - 06 07 42 16 98

// OXYGENE MEDICAL :

3S ASSISTANCE - Zone Artisanale
des Nouettes - 02 97 73 93 52

// SERVICES A LA PERSONNE : CD A DOMICILE

Assistance administrative et informa-
tique-Soutien scolaire à domicile
JAGUT Cédric - 06 68 86 68 79
JAGUT David - 06 14 11 50 32

// CHAUFFAGE-CLIMATISATION : THERMAFROID

Installation, dépannage et entretien
de pompes à chaleur, climatisation
et autres systèmes de chauffage.
BOURSEUL Jean-Philippe
11 rue Haute - 07 77 28 85 96

// ASSISTANTE ADMINISTRATIVE À DOMICILE :

REGNIER Corinne - 06 31 88 34 26 -
www.corinne-regnier.fr

// RECUPERATION DE MATERIAUX : MOREL RECUP

20 rue Bieset-Leuléac - 06 02 37 63 27

// MECANIQUE MPJ

MOTOCULTURE

Vente et réparation motoculture
de plaisance, et autres prestations
à la demande du client
JAGU Sylvain - Le Freique
06 03 44 67 39
contact@mpj-motoculture.fr -
www.mpj-motoculture.fr

// MASSO-RELAXOLOGUE ET HYPNOTHERAPEUTE AZURENAZEN

Antoinette LAFERTE - 2 rue de la
Claie à KERBOIS.
06 50 78 92 02

// VENTE ET REPARATION D'ORDI- NATEURS RESTAUR'PC

Ventes d'ordinateurs portables et fixes.
Réparation d'ordinateurs portables.
URVOY Joël - Joël.urvoy@sfr.fr
06 23 21 32 03

// AGENT IMMOBILIER :

AGENT MANDATAIRE BSK IMMOBILIER
LELONG Pierrette
plelong@bskimmobilier.com
06 13 65 16 17

// PETITS TRAVAUX :

THIERRY DORE
Petits travaux intérieurs et extérieurs
4 chemin des Courtils
07 72 09 02 17

// ASSISTANCE ADMINISTRATIVE AUX ARTISANS, COMMERCANTS, PME, TPE :

ARCAD SOLUTIONS

DELMAS Caroline
Tregadoret
06 59 68 80 63

// Télépilote professionnel (photo, vidéo aérienne)

JFL DRONE
Jfl-drone@gmail.com
06 23 79 46 72

// Rétrospective en images - 2021 //



Mars - Animation taille



Mai - Commémoration du 8 mai



Juin - Mise en place du dispositif argent de poche



Mai - Commémoration du 8 mai en nombre restreint en raison de la pandémie



Juin - Installation d'une boîte à livres



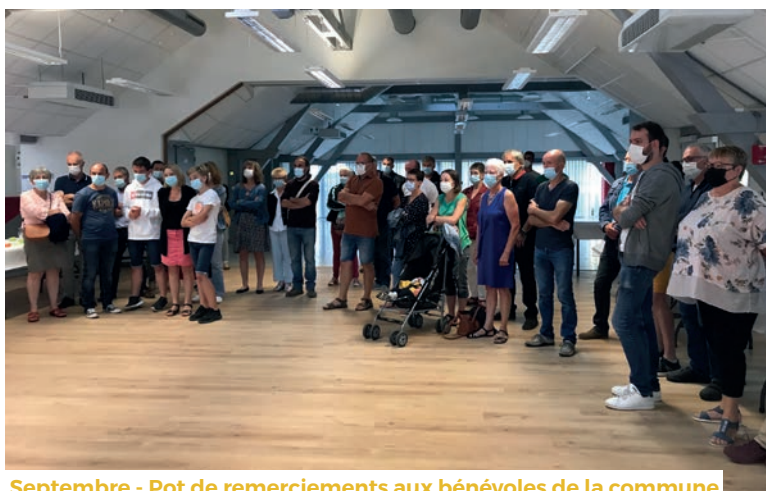
Juillet - Passage du Jury National des Villes et Villages Fleuris



Août - Passage de la ballade des motards



Septembre - Journée du patrimoine château



Septembre - Pot de remerciements aux bénévoles de la commune



Octobre - Accueil des bébés et de leur famille

Octobre-choix du logo de la commune



Octobre - Les doyens du repas du CCAS et les membres du CCAS



Octobre - Repas du CCAS

Octobre - Matinée citoyenne



Octobre - Marché des producteurs locaux

Octobre - Randonnée lors du marché des producteurs locaux



Novembre - Accueil des nouveaux arrivants



Novembre - Remise des prix des maisons fleuries



Novembre - Accueil des nouveaux arrivants



Décembre - Distribution des cadeaux de Noël aux élèves des deux écoles



Décembre - Repas des bénévoles de l'aide aux devoirs et de la médiathèque



Un patrimoine historique : Le château aux 100 fenêtres

Situé sur la route d'Helléan, à 2km environ de la sortie du bourg, mais caché depuis la route par la forêt qui l'entoure, le château de Loyat est un témoin vivant de l'histoire de France, de la Bretagne et de la commune. Il a traversé 300 ans en gardant ses caractéristiques de grande maison noble du XVIIIe siècle et nous renseigne sur l'architecture et l'organisation sociale de cette époque en nous plongeant dans l'art de vivre à la fin du Grand-Siècle du Roi-Soleil.

Si l'on retrouve dans les textes anciens des traces de la seigneurie de Loyat dès le XIIe siècle, le château actuel n'a été construit qu'au début du XVIIIe siècle, entre 1718 et 1734 pour René-Charles de Coëtlogon, Vicomte de Loyat (1673-1734) et Procureur au Parlement de Bretagne à Rennes.

C'est l'architecte Olivier Delourme (1660-1729) qui a été chargé de la construction. Enfant du pays, il est né à Kerpiton vers 1660. Il est notamment connu pour avoir réalisé le château de Kerguennec à Bignan, l'église Saint-Patern de Vannes et le clocher de l'Abbaye Saint-Gildas de Rhuy.

La construction du château de Loyat est en grande partie financée par un oncle de René-Charles de Coëtlogon, le Marquis Alain-Emmanuel de Coëtlogon (1646-1730). Sa position importante à la cour de Louis XIV comme Conseiller de la Marine, Conseiller d'Etat et Vice-amiral du Levant, l'amène à solliciter l'avis des membres de l'Académie royale d'architecture qui s'impliqueront dans le projet de construction du château. Leurs lettres adressées à Olivier Delourme donnent un éclairage

très intéressant sur la façon dont on imagine, dessine puis construit un château au XVIIIe siècle. Cette construction est rendue très difficile par la faiblesse du réseau routier et l'aspect isolé du lieu. Les chemins de Kersamson et du Quily à Trégadoret, par exemple, sont dans un tel état « qu'il est impossible d'y passer ny repasser à pied ny à cheval », écrit Olivier Delourme pour expliquer les retards du chantier.

A vrai dire Loyat n'est pas une exception car, à l'époque, il y a moins de 300 kilomètres de routes pavées dans tout le Morbihan. C'est pourquoi, bien que la plupart des matières premières soient issues d'exploitations locales, l'acheminement du granit, du schiste bleu et du grès rouge, des ardoises ou des poutres de chênes reste très compliqué et la construction dure de longues années. Le château sort de la famille Coëtlogon en 1792



après avoir été successivement reçu en héritage par deux fils de René-Charles de Coëtlogon, Louis puis Emmanuel-Louis, tous deux morts sans enfant. La carrière militaire de ces deux hommes ne leur a pas permis de réellement s'investir dans le projet de leur père et le château est resté quasiment intouché et sans doute presque inhabité pendant plusieurs décennies.

En 1830, le Comte Napoléon-Marie de Nompère de Champagny (1806-1872) acquiert le château et son parc. C'est un filleul de Napoléon 1^{er} dont le père, Duc de Cadore, a été Ministre de l'Intérieur et Ministre des Affaires Étrangères du 1^{er} Empire. Quelques aménagements répondant aux goûts de l'époque y sont alors réalisés. Les douves sont démaçonnées et les pierres sont utilisées pour élever l'allée centrale qui conduit au château. C'est aussi à cette époque que la plupart des grands arbres du parc ont été plantés, en particulier l'immense cèdre de la terrasse dite « de propreté ». Le Comte n'ayant pas eu d'enfants, le château est de nouveau mis en vente à la mort de sa veuve, Adèle Corbineau (1815-1885). Pour en savoir plus sur ce personnage historique, un article intéressant « Loyat. Insolite : le filleul de Napoléon 1^{er} vivait au château » sur le site Internet Les Infos du Pays Gallo.

Le projet d'aménagement des jardins et du parc selon le style romantique est poursuivi par le nouveau propriétaire, le capitaine de vaisseau en retraite, Léon Auguste Delprat (1845-1909). L'histoire veut que ce dernier soit tombé par hasard sur la vente aux enchères du château de Loyat alors qu'il allait visiter un autre domaine qu'il souhaitait acheter.

Aujourd'hui, le château reste bien conservé dans son esprit d'origine. L'organisation du parc est restée résolument classique et l'on devine encore très bien les grands espaces qui le composaient au XVIII^e. C'est la cohérence et l'ampleur de cet ensemble qui



lui donnent sa valeur esthétique et culturelle.

Le château de Loyat est un monument privé, classé Monument Historique depuis le 8 août 1945.

Durant l'été, des visites du château et du parc sont organisées. Pour en savoir plus, vous pouvez vous rendre sur le site Internet « chateau-loyat.com ».

Des événements associatifs ou conviviaux en lien avec la commune peuvent y être organisés avec l'autorisation des propriétaires. Ainsi des randonnées pédestres, équestres et cyclistes des clubs de la commune empruntent régulièrement les allées de la forêt qui entourent le château.

Le château loue également des espaces de réception pour l'organisation de fêtes familiales (mariage, anniversaire...) ou d'événements professionnels. Des shooting photos professionnels peuvent également y être organisés.

Enfin, avec la volonté de dynamiser le potentiel culturel du lieu, les propriétaires travaillent sur un projet de festival de musique classique durant l'été qui devrait voir le jour prochainement.





Départ à la retraite Françoise Guernion

Le 6 novembre, la municipalité a organisé une cérémonie pour le départ en retraite de Françoise Guernion et ainsi la remercier pour ses 17 années passées au service des Loyatais.

Née le 17 octobre 1959 à Saint Briec, elle a passé son enfance à Yffiniac avec ses 3 frères et sœurs (pour l'anecdote, Françoise est née dans la même clinique que Mr le Maire 7 jours après lui). Fille d'agriculteurs, Françoise acquiert très vite le sens de l'effort et le goût du travail bien fait. Durant sa jeunesse, elle a été interne au Sacré-Cœur à Lamballe, ville où elle a été serveuse dans un restaurant renommé à l'époque. Elle y apprend à travailler vite et en équipe.

Elle arrive à Loyat en 1999 et ses 4 enfants grandissent dans notre commune : Muriel, Emma, Caroline et Vincent. C'est l'occasion pour Françoise d'entrer dans les associations de parents

d'élèves et d'apporter son aide lors des manifestations diverses. Une belle façon d'intégrer la vie de la commune.

Assistante maternelle durant quelques années, elle va pouvoir exercer un métier auprès des enfants, une activité qui lui plaît beaucoup. Le 30 août 2004, elle est engagée en qualité d'agent d'entretien par la Municipalité de Loyat. Elle assure alors l'entretien des bâtiments et le service à la cantine. Le 28 février 2005, elle est nommée en qualité d'agent d'entretien stagiaire, puis est titularisée dans le grade d'agent des services le 28 février 2006. Lors de la mise en place des TAP, les élus ont découvert que Françoise était très créative et qu'elle aimait partager et transmettre ses passions.

Féru de couture, elle a participé, avec d'autres volontaires, à la confection de masques dans une période difficile où il y avait une pénurie.

Ayant le sens du collectif, elle participe à l'animation de la commune en tant que présidente de l'association de danse bretonne La Pastourelle depuis de nombreuses années. Chaque année, elle participe au concours des maisons fleuries. De même, elle s'est très impliquée dans le projet de la maison de l'enfance et a créé un jardin pour les enfants. Merci pour cette créativité et la transmission des valeurs écologiques.

Bienveillante, énergique et volontaire sont des qualités qui caractérisent bien Françoise. Avec un tel état d'esprit, elle ne devrait pas s'ennuyer pendant sa retraite que la commune lui souhaite agréable et active, auprès de ses enfants et de ses 4 petits-enfants.

La Municipalité remercie Françoise pour tout ce qu'elle a apporté à Loyat, et, d'avance, pour tout ce qu'elle va continuer à lui apporter.

Qui sont les nouveaux Loyatais ?

Nom : Sandrine (53 ans)
et Jean-André (63 ans)

Statut : Propriétaire

Lieu d'habitation :
Village de Trégadoret

Commune de provenance :
Le Havre (Seine-Maritime)

Raison de l'emménagement :
Nous avons eu un coup de cœur
pour la région et en particulier
pour le Morbihan. Nous recher-
chions un lieu calme et authen-
tique. Notre souhait était de
dénicher une jolie habitation en
pierres, de plain pied, avec de
grands espaces pour recevoir la
famille et les amis. Nous avons
trouvé notre bonheur à Loyat.

Profession : Sandrine est ac-
tuellement en recherche d'em-
ploi et Jean-André est retraité

Date d'arrivée : Mai 2021



Nom : Natacha (40 ans), Shirley (20 ans), étu-
diante en 2^e année de DUT carrières juridiques ;
Shana (18 ans), étudiante en 1^{ère} année de méde-
cine ; Sasha (10 ans) et Sarah (8 ans)

Statut : locataire

Lieu d'habitation : le bourg

Commune de provenance :
Ascoux (Loiret)

Raison de l'emménagement : rapprochement fa-
miliaire ; le calme et la tranquillité de la commune.

Profession : Natacha est cuisinière et apprentie
boulangère.

Date d'arrivée : 20 Septembre 2020



Nom : Sylvie (65 ans)
et Bruno (62 ans)

Statut : propriétaire

Lieu d'habitation :
village de Caulne

Commune de provenance : Tours (Indre-et-Loire)

Raison de l'emménagement : ils souhaitaient
trouver une maison en Bretagne. En visite dans
le Morbihan, ils ont eu un coup de cœur pour une
maison située dans le village de Caulne.

Profession : retraités

Date d'arrivée : leur maison étant en rénovation,
ils emménageront définitivement à Loyat au prin-
temps prochain.



Ploërmel Communauté Dans votre quotidien

CENTRALITÉ // MOBILITÉ // PROXIMITÉ

Vos démarches administratives

- 2 Maisons France Services (Josselin et Mauron)
- 1 Maison de Services au Public (La Trinité-Porthoët)
- 1 Maison de Services au Public itinérante qui vient au plus proche de chez vous sur les 27 autres communes du territoire



Votre habitat

- Met en place un Programme Local de l'Habitat
- Propose un dispositif d'aides aux particuliers avec l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
- Accueil à l'Espace Info Habitat les demandes de renseignement et d'accompagnement dans vos projets d'investissement (Ploërmel)
- Participe à la rénovation des assainissements non collectifs

Le social et votre santé

- Assure un service de portage de repas Journaliers aux aînés (secteurs de La Trinité-Porthoët et Ploërmel)
- Organise des séances de sport et bien-être pour les seniors (Forges de Lanouée, Hellean, Lantillac, Néant-sur-Yvel et Ploërmel)
- Accompagne le maintien à domicile des +60 ans via l'espace autonomie (Ploërmel)
- Propose aux personnes en difficulté un dispositif d'aide alimentaire (La Trinité-Porthoët) ainsi qu'une épicerie sociale (Ploërmel)
- Soutient les associations caritatives locales
- S'implique aux côtés des autorités de santé dans le maintien des hôpitaux de proximité (Josselin et Ploërmel)

La culture et le sport

- Offre chaque année du spectacle vivant avec la saison culturelle Arth Maël (ex. concerts, expositions, théâtre)
- Propose des ateliers de créations artistiques pour tout public (ex. Kertoon, Studio, arts plastiques)
- Enseigne la musique et ses différentes pratiques aux enfants et adultes du territoire
- 1 médiathèque (Maurot)
- 6 Espaces Publics Numériques (Guilliers, Josselin, La Trinité-Porthoët, Mauron, Ménéac et Ploërmel)
- Organise des événements culturels et sportifs (ex. Brocéliande Sport Nature, Brocéliande Fantastik)
- 2 piscines intercommunales (Maurot, Ploërmel)
- Entretien l'ensemble des équipements sportifs communautaires
- Soutient les associations locales et les sportifs de haut niveau
- Vient d'obtenir la labellisation du territoire Terre de Jeux 2024

Le développement économique

- Propose des dispositifs d'aides à l'implantation de nouvelles entreprises (ex. agriculteurs, commerçants)
- 3 pépinières Kré actives* (Josselin, La Trinité-Porthoët et Ploërmel)
- 24 parcs d'activités répartis sur l'ensemble du territoire
- Co-finance le déploiement de la fibre optique et l'accès au Très Haut Débit pour tous

Le tourisme

- 1 Office de Tourisme composé de 4 Bureaux d'Information Touristique (Josselin, La Trinité-Porthoët, Ploërmel et Tréhoureuc) qui collaborent avec Destination Brocéliande
- Entretien les 300 km de circuits de randonnées et l'ensemble des équipements touristiques locaux
- Propose une offre complète de loisirs et animations pour découvrir le territoire (ex. veillées nocturnes au Lac au Duc, balades contées en Brocéliande)

La protection de votre environnement

- Mène une réflexion globale sur des pistes d'actions pour instaurer de nouveaux modèles énergétiques avec le Plan Climat Air Énergie Territorial.
- Aménage et entretient les espaces naturels, bâtiments et voiries
- Collecte, traite et recycle vos déchets ménagers
- 3 déchèteries intercommunales (Guillac, Guilliers et Ploërmel)
- 6 stations de production de l'eau potable (Guillac, La Trinité-Porthoët, Ploërmel et Val d'Oust)
- 31 stations d'épuration sur le territoire

L'éducation de vos enfants

- Dispense aux 4 200 élèves du territoire un Programme Éducatif Local pour compléter leur formation
- Soutient l'achat de matériels informatiques pour les 42 écoles du territoire (ex. PC, tableaux interactifs)
- Accompagne la construction du lycée public, Mona Ozouf qui ouvrira ses portes en septembre 2022 (Ploërmel)

Votre mobilité

- 3 lignes de bus quotidiennes avec le RIV (Campénéac, Evriguet, Gourhel, Guilliers, Loyat, Mauron, Néant-sur-Yvel, Ploërmel, Saint-Brieuc-de-Maurot, Saint-Malo-des-Trois-Fontaines et Taupont)
- Développe le transport à la demande pour les personnes à mobilité réduite (Brignac, Concoret, La Trinité-Porthoët, Ménéac et Maurot)
- Encourage le développement du covoiturage sur le territoire
- Met à disposition un service de location de vélos électriques ou de voitures accessible à tous
- Propose aux citoyens des aides à l'achat pour des vélos électriques

L'enfance et la jeunesse

- Co-finance le fonctionnement de 5 crèches (Josselin, Mauron, Ploërmel et Val d'Oust) // hausse du nombre de berceaux mis à disposition depuis 2017 : 50 > 135
- 6 centres de loisirs (Campénéac, Josselin, La Trinité-Porthoët, Loyat, Mauron, Ploërmel)
- 3 Lieux d'Accueil Enfants-Parents (Josselin, Mauron et Ploërmel)
- 1 Multi-Accueil (Ploërmel)
- 4 Relais Intercommunaux Parents Assistant(e)s Maternel(le)s Enfants (Josselin, La Trinité-Porthoët, Mauron et Ploërmel)

// Achat d'un vélo : une aide jusqu'à 400 €

Lors du conseil communautaire du 30 septembre, les élus de Ploërmel Communauté ont approuvé la mise en place d'un dispositif d'aide pour inciter les particuliers et les professionnels à l'achat de tous types de vélos, neufs ou d'occasion (primes de 50 à 400 €, sans conditions de ressources). Toutes les informations et modalités d'attribution sont disponibles sur le site Internet : <https://www.ploermelcommunaute.bzh/au-quotidien/mobilite/nos-autres-services-de-mobilite-400.html>

Qui peut en profiter ?
L'offre est réservée aux habitants et entreprises du territoire, à la hauteur de 1 vélo par an par foyer/entreprise.

Pour quels types de vélos ?
L'offre couvre les vélos mécaniques, avec assistance électrique et les vélos cargo, qu'ils soient neufs ou d'occasion. Ils devront être achetés chez un professionnel.

Quel est le montant de l'aide ?

Vélo	Mécanique neuf	Mécanique occasion	VAE neuf	VAE occasion	Cargo neuf sans AE	Cargo neuf avec AE	Cargo occasion sans AE	Cargo occasion avec AE
Montant de l'aide	50 €	50 €	100 €	100 €	200 €	400 €	200 €	400 €

VAE : Vélo à Assistance Électrique
AE : Assistance Électrique

Comment faire la demande ?
La démarche se fait sur le site de ploermelcommunaute.bzh, rubrique *Mobilité*

Plus d'informations au 02.97.73.20.73 ou par mail à l'adresse suivante : velo.riv@ploermelcommunaute.bzh

// Mails malveillants - arnaque : la gendarmerie vous alerte !

Vous avez reçu par mail une convocation provenant de la Gendarmerie Nationale indiquant que vous avez consulté un site pédopornographique ou peut-être allez-vous la recevoir ?

Attention, ces mails sont des arnaques !

Sachez que la gendarmerie ne vous demandera jamais de vous expliquer par mail. Les messages provenant de la gendarmerie termineront toujours par « @gendarmerie.interieur.gouv.fr ».

- **Ne répondez pas.**
- **Signalez-le.** « Cybermalveillance.gouv.fr » ou « Signal-Spam »

- Sensibilisez votre entourage.

Besoin d'aide ou de conseils sur les dangers d'Internet ?

Connectez-vous sur

« magendarmerie.fr ».

Un gendarme vous répond 7j/7 - 24h/24

// Inscriptions sur les listes électorales

L'année 2022 sera marquée par deux élections : l'élection présidentielle (les 10 et 24 avril) et les élections législatives (les 12 et 19 juin).

Les personnes qui souhaitent s'inscrire sur les listes électorales de la commune de Loyat peuvent déposer une demande avant le vendredi 4 mars 2022 inclus.

Pour que l'inscription soit possible, il faut avoir au moins 18 ans la veille du jour de l'élection ou la veille du second tour de l'élection ; être français et jouir de ses droits civils et politiques.

Les inscriptions se font en mairie ou par courrier. Pour cela, il faut remplir un formulaire Cerfa de demande d'inscription disponible en mairie ou sur Internet, fournir une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) et un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'eau, d'électricité, de gaz, de téléphone fixe, attestation d'assurance habitation...).

// Espace France Services : une aide pour vos démarches administratives

Aujourd'hui, de nombreuses démarches administratives de la vie quotidienne (santé, famille, emploi, retraite...) se font sur Internet. Vous ne savez pas faire, ou vous n'avez pas d'ordinateur ? Les espaces France Services vous accompagnent gratuitement !

4 structures sont à votre disposition sur le territoire de Ploërmel Communauté. Un camion itinérant assure une permanence Place du Général de Gaulle à Loyat, à côté de la médiathèque tous les jeudis de 9h15 à 12 h 15 (semaines paires). N'hésitez pas à prendre contact auprès de la chargée d'accueil d'ICI PLO.Com au 06 31 24 37 89 pour convenir d'un rendez-vous.

Futurs parents : des réunions pour vous informer

Vous vous interrogez sur le suivi médical de votre grossesse, vous aimeriez recevoir des informations et des conseils sur l'hygiène de vie, la préparation à la naissance, les congés maternité et paternité ou les allocations familiales... ?

La Caisse d'Assurance Maladie du Morbihan vous invite à une réunion « futurs parents », organisée avec la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan, la Mutuelle Générale de l'Éducation Nationale et le Réseau Périnatalité Bretagne. Ces rencontres (environ 2 heures) sont animées par un conseiller de la Caisse d'Assurance Maladie, un travailleur social de la Caisse d'Allocations Familiales et une sage-femme du réseau Périnatalité Bretagne, et abordent :

- ▶ Le congé maternité, paternité et d'accueil de l'enfant
- ▶ Le suivi médical de la maman et la prévention santé
- ▶ Le programme de retour à domicile après l'accouchement
- ▶ Les aides et conseils apportés par les services d'action sociale et la Caf
- ▶ Le suivi médical de l'enfant
- ▶ Vos relations avec les différents organismes

Entrée libre. Consulter les lieux et dates des réunions sur : ameli.fr/espace-assurés/votre-caisse/droits-et-démarches/famille/maternité-paternité-adoption/grossesse






Calendrier des festivités 2022

Samedi 29 janvier et dimanche 30 janvier

Spectacle humoristique de Kévin Gavaud à la salle polyvalente (Comité de jumelage)

Samedi 12 février

Repas créole à emporter au stade de football (Garde de l'Yvel)

Samedi 19 mars

Repas couscous à emporter à la salle polyvalente (École Ste Jeanne d'Arc)

Samedi 2 avril et dimanche 3 avril

Randonnée VTT et pédestre au Pays des Sorciers (Loyat sport nature)

Du vendredi 21 mai au 24 mai

Voyage à Rivière en Belgique (Comité de jumelage)

Dimanche 8 mai

Vide-grenier à la salle omnisports (École Ste Jeanne d'Arc)

Dimanche 8 mai

Cérémonie commémorative (UNC/AFN et municipalité)

Samedi 18 juin

Loyat activités sports et découvertes (municipalité et associations loyataises)

Samedi 2 juillet

Fête de l'École Théodore Botrel et kermesse de l'École Sainte Jeanne d'Arc

Dimanche 3 juillet

Rando pédestre ouverte à tous (Rando-plaisir).

Samedi 23 juillet

Pardon de Saint-Anne à la Chapelle de Tregadoret (suivi du repas cochon grillé si le contexte sanitaire le permet).

Samedi 22 octobre

Soirée cabaret à la salle polyvalente (Comité de jumelage)

Samedi 30 octobre

Trail des sorciers et randonnée pédestre (Loyat sport nature)

Vendredi 11 novembre

Cérémonie commémorative (UNC/AFN et municipalité)